

LIAlSONS LAIQUES

312



**RESF,
dix ans déjà !**

MIXITÉS
ENCORE DU
CHEMIN À
PARCOURIR

**ACCESSIBILITÉ DES
ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES**
UN REPORT DES DÉLAIS
INACCEPTABLE

**COACHING
SCOLAIRE**
UN NOUVEAU
MARCHÉ
JUTEUX

**CONGRÈS DE LA FCPE-
PARIS**
DES ORIENTATIONS
POUR L'AVENIR DE
L'ÉCOLE À PARIS

juin 2014
N° 312

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS
DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

www.fcpe75.org





SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Enquête lectorat	4
Au cœur de la Fcpe	5
Courrier des lecteurs	6
Échos et ruades	6

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Resf a dix ans	10
Mixités	14

SOCIÉTÉ

Accessibilité des établissements scolaires	16
Coaching scolaire	18
La tête à Toto.	20

CONGRÈS

67 ^e congrès départemental	21
Rapport d'activité	26



CULTURE

La chorale des Polysons.	30
Film : Par ici la sixième !.	31

RETROUVEZ-NOUS SUR :

 www.facebook.com/FCPE.Paris

 twitter.com/FCPE_Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT LIAISONS LAÏQUES

un an : 7€, adhérents : 3,70€, soutien : 15€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à l'ordre de CDPE Paris à adresser :

FCPE 75, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris

Tél. : 01 42 65 05 98 - CCP : 1568939Z liaisons.laiques@fcpe75.org



Mixité sociale et scolaire

Les adhérents parisiens de la Fcpe, réunis pour leur 67^e congrès, ont discuté, débattu pour déterminer, démocratiquement, les orientations de notre fédération pour l'année 2014-2015. Je les remercie de leur présence qui marque leur engagement militant pour la défense de l'école publique et nos valeurs partagées, en particulier de mixité sociale et scolaire.

Je remercie également Anne Hidalgo, Henriette Zoughebi et Alexandra Cordebard¹. Leur présence témoigne de l'attention que

portent les élus à la première fédération de parents d'élèves. Que soient aussi remerciés Gaspard Azema, représentant le Recteur, et Sylvie Fromentelle pour la Fcpe nationale.

Le thème du congrès invitait à réfléchir à la manière de « ré-enchanter », de revivifier, de restaurer des relations de confiance et de coopération entre l'école, les parents, les élus, les partenaires éducatifs, pour offrir à tous les élèves des conditions propices aux apprentissages scolaires et citoyens. La table ronde, les ateliers, le travail sur les motions, ont permis d'élaborer les lignes de force des actions de la Fcpe-Paris pour l'année prochaine.

La loi de refondation de l'école semble marquer le pas après l'aménagement des rythmes éducatifs. Elle ne doit pas en rester là: refonte des programmes, réforme du collège, redéfinition des zones d'éducation prioritaire, scolarisation des enfants de moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes...

Nous ne masquons pas nos inquiétudes pour la rentrée: la faible dotation en postes dans le premier degré ne permettra ni de mettre en place les dispositifs de la loi de refondation, ni de répondre aux difficultés récurrentes de remplacement, particulièrement saillantes cette année, ni de reconstituer les Rased.

Nous sommes inquiets. Inquiets pour les élèves, pour l'insuffisance notable de mixité sociale et scolaire dans les collèges et lycées. Monique Sassier² s'alarme dans son dernier rapport du nombre de réclamations concernant les affectations. Le rapport Pisa 2012, accablant pour la France, établit une corrélation nette entre niveau social et résultats scolaires. Lors du Conseil supérieur de l'éducation du 16 mai, Benoît Hamon a bousculé l'ordre du jour pour présenter: « un projet de décret relatif à la coopération entre les services de l'Etat et le conseil général en vue de favoriser la mixité sociale dans les collèges » En proposant d'autoriser par convention une coopération entre les académies et les conseils généraux, le ministre semble vouloir entamer une réflexion sur la mixité sociale et scolaire.

Paris saura-t-il relever le défi des autres grandes capitales européennes? À Londres, le « banding system » permet de distribuer dans chaque collège les élèves par tiers, suite à un test de lecture (selon Agnès van Zanten³). Cette hypothèse du « un tiers/ un tiers / un tiers », nous l'avons portée avec le Snpden⁴ depuis trois ans dans le comité de pilotage Affelnet, pour tenter de mettre fin à la hiérarchie des lycées parisiens.

Le ministère a redéfini les zones d'éducation prioritaire à Paris ne créant qu'un seul collège Rep +, George Clemenceau (18^e). On est loin du compte, et certains collèges sont littéralement ghettoïsés. Les secteurs « politique de la Ville » viendront-ils palier l'absence de nouvelles ZEP? Anne Hidalgo confirme que le fonds de 1 million d'euros dédié par le conseil de Paris aux collèges en difficulté est pérennisé, mais cela suffira t-il?

Hervé-Jean Le Nigier

1. Respectivement, maire de Paris, vice-présidente du Conseil régional Île-de-France chargée des lycées et maire adjointe de Paris chargée de l'éducation et de la réussite éducative.

2. Médiatrice de l'Éducation nationale.

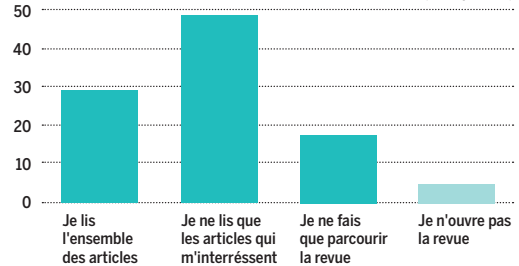
3. Sociologue de l'éducation

4. Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (majoritaire).

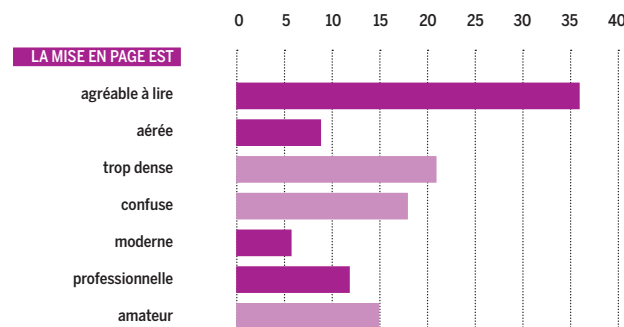
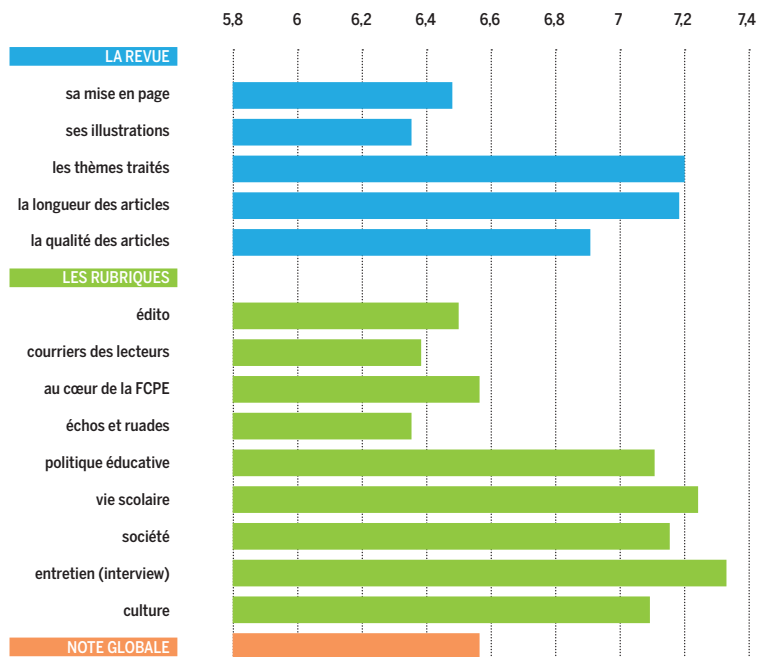
ENQUÊTE LECTORAT

Petite déception pour cette enquête, lancée dans notre dernier numéro et largement relayée par mail aux adhérents parisiens et par les réseaux sociaux ; elle n'a recueilli que 92 réponses, à peine de quoi faire des pourcentages. Nous tenons toutefois à en publier les résultats ne serait-ce que pour nos 88 lecteurs qui ont pris le temps d'y répondre ; en effet 4 répondants ont déclaré ne pas ouvrir la revue !

Quelles sont vos habitudes de lecture de Liaisons Laïques (92 réponses)



La Fcpe n'est pas adepte des notations mais nous nous sommes tout de même livrés à cet exercice. Avec une note globale de 6,6/10, on peut dire que *Liaisons laïques* obtient la mention assez bien. Son contenu est plus apprécié que sa forme et il l'est d'autant plus qu'il se tourne vers l'extérieur, en particulier avec sa rubrique « Entretien » qui recueille la meilleure note. Les rubriques les plus militantes comme « Au cœur de la Fcpe » et les « Échos et ruades » sont un peu moins bien cotées..



La question sur la mise en page fait ressortir des appréciations contrastées mais globalement plutôt positives.

Les questions ouvertes de cette enquête ont été particulièrement riches ; celles concernant les suggestions de thèmes à traiter nous ont permis de recenser près d'une centaine de propositions. Le thème de la réforme des rythmes scolaires est celui qui ressort le plus avec des suggestions comme celle de s'intéresser à ce sujet en regardant ce qui se fait dans d'autres pays ou dans d'autres villes en France. Vient ensuite celui de l'orientation qui ressort comme un des centres d'intérêt majeur de nos lecteurs. Au cœur de l'actualité, les sujets de société comme celui des familles homoparentales ressortent en bonne place ainsi que l'arrivée du numérique à l'école.

Un extrait des thèmes suggérés :

- « Théorie du genre » (trop de délires circulent)
- Articles sur les rythmes scolaires dans d'autres pays (un pays d'Europe raconté à chaque numéro par exemple)
- Bien choisir son orientation post 3^e, post 2nde et terminale
- Comment reformer l'école pour reprendre des places dans les classements internationaux
- Divorces et protection de l'enfant enquête sur le négatif et positif de la réforme des rythmes scolaires plus approfondie
- Famille homoparentale
- Jumeaux à l'école
- « La constante macabre »
- La lutte contre le sexisme, le racisme et l'homophobie
- La voie professionnelle
- Les familles pauvres face à l'école
- Les rapports enseignants - parents
- Répartition des classes découvertes sur Paris
- Troubles dys

AU CŒUR DE LA FCPE

LA ROUE TOURNE...

Le 67^e congrès de la Fcpe-Paris aura aussi été l'occasion de saluer les administratrices dont c'était le dernier mandat, leurs enfants étant entrés dans l'enseignement supérieur. Dominique Dupuis, élue au conseil d'administration en 2008, et qui en a assumé avec talent la présidence pendant plusieurs années, contribuant également régulièrement



Dominique Dupuis

à la rédaction de *Liaisons laïques* et qui a bien voulu assurer la présidence de ce dernier congrès. Saluons aussi Laure Aourir, administratrice depuis 2009, qui a su se faire apprécier par son dévouement et son écoute, toujours à la disposition des adhérents pour les aider à résoudre les difficultés qu'ils rencontraient, notamment sur des questions d'orientation. Laure a également réussi à susciter de nouvelles vocations militantes pour la Fcpe et est à l'origine du redémarrage de plusieurs conseils locaux. Marie-Hélène Notis enfin, notre correctrice en chef, fidèle membre du comité de rédaction qui nous a aussi permis grâce à ses relations du côté de la



Laure Aourir

Marie-Hélène Notis



Marie-Hélène Notis

mer Égée d'illustrer régulièrement notre couverture avec les magnifiques photos de Ioli Vingopoulou. Marie-Hélène, adhérente depuis 1989 (un quart de siècle!), élue au conseil d'administration en 2005, a été, entre autres, trésorière générale; elle a toujours œuvré pour la promotion de l'enseignement professionnel et pour faire entendre la voix des quartiers les plus populaires et de leurs établissements scolaires. Merci à toutes les trois pour toutes ces journées et soirées consacrées à la Fcpe, pour ces multiples heures de réunions prises sur votre temps professionnel, pour ce que vous avez su transmettre aux nouvelles générations qui prendront votre suite dans la défense des valeurs de solidarité de la Fcpe.

P.S. Marie-Hélène ayant opté pour un sevrage progressif de son addiction (*sic*) à la Fcpe, elle nous accompagnera encore quelque temps comme contrôleur aux comptes. ■

Luc Pasquier



Au lycée Hector Guimard

ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES ET DU CVL

Selon une note de service publiée au B.O. les dates retenues pour les élections des représentants des parents d'élèves sont fixées au vendredi 10 ou samedi 11 octobre 2014 Pour l'année scolaire 2014-2015 (sauf pour les académies de La Réunion et de Mayotte). Les élections des représentants des parents d'élèves s'inscriront dans le cadre de *La semaine de la démocratie scolaire*, au cours de laquelle auront lieu, autour du 9 octobre, les élections aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL). ■

NOUVEAU BUREAU DE LA FCPE-PARIS

Le conseil d'administration réuni le 2 juin 2014 a élu son bureau :

Président :

Hervé-Jean Le Niger

Vice-présidente chargée du premier degré :
Isabelle Rocca

Secrétaire général :
Christophe Marty

Secrétaire général adjoint et chargé de communication :
Luc Pasquier

Trésorier général :
Stéphane Leray

Chargé du second degré :
Jean-Jacques Renard

Chargé de la presse :
Bernard Dubois

HERVÉ-JEAN LE NIGER ÉLU AU NATIONAL

Hervé-Jean Le Niger, président de la Fcpe-Paris, a été élu administrateur de la Fcpe nationale, lors de son congrès des 7, 8 et 9 juin à Dijon. Félicitations ! Paul Raoult a été réélu président de la fédération. ■

JEAN-BAPTISTE SAY : FLASHMOB À CITROËN

Organisé par la Fcpe Jean-Baptiste Say (16^e), un magnifique flashmob a eu lieu au parc André Citroën dimanche 25 mai 2014 avec la participation des élèves et des parents, et la présence bienveillante d'élus du 15^e arrondissement (Claude Dargent, conseiller de Paris, responsable au Cden, et Catherine Bessis, conseillère d'arrondissement, ancienne administratrice de la Fcpe-Paris). Une belle façon de fêter la fin de l'année sous le soleil !

Pourquoi ne pas étendre cette initiative à l'ensemble des conseils locaux parisiens ? On peut même rêver d'un flashmob gigantesque, place de la République ou de l'Hôtel-de-Ville, pour conclure le congrès départemental de la Fcpe75, cela aurait de l'allure... ■

OURCQ-A MOBILISÉE

L'école Ourcq A (19^e) est mobilisée contre la fermeture d'une classe à la rentrée 2014, alors que cette école, classée en ZEP accueille une classe UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) et une classe de Clis dont les élèves sont inclus dans les autres classes tous les jours de la semaine mais ne sont comptabilisés dans les effectifs !

« Dernière minute : classe sauvée ! » ■



Dessins de JCSarrazin.com

FERMETURES DE CLASSE

Pétition, manifestation... À l'occasion du Cden, la Fcpe-Paris se mobilise face à la maigre dotation affectée à l'Académie de Paris : seulement 10 postes supplémentaires alors que les besoins sont bien plus importants pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire sans mettre d'autres écoles en difficulté par des fermetures déstabilisantes, pour assurer correctement les remplacements, pour développer l'accueil des moins de trois ans et pour revitaliser les Rased. ■



LA LETTRE D'ALAIN-FOURNIER

Les journaux papier édités par les conseils locaux se font rares. Raison de plus pour saluer les parents Fcpe du collège Alain-Fournier (11^e) qui continuent bon an mal an à publier 2 ou 3 numéros de leur bulletin. Dans la dernière livraison (mai 2014), on trouve notamment un entretien avec un conseiller

principal d'éducation, qui parle de son métier et de ses missions, ainsi que des informations pratiques sur les affectations en 2nde. Bravo à toute l'équipe ! ■



MARTHE ET MATTHIEU AUX FOURNEAUX

La restauration de notre congrès départemental a été assurée par Les fourneaux de Marthe et Matthieu. Cet Esat (établissement et service d'aide par le travail) a été créé en 1991, pour aider de jeunes adultes ayant suivi un cursus scolaire mais confrontés à la psychose, à réussir une réadaptation socioprofessionnelle et une réinsertion les conduisant à une plus grande autonomie. La cuisine est en effet un moyen thérapeutique qui permet d'aider ces adultes handicapés psychiques à se stabiliser grâce à un travail manuel gratifiant et varié, qui les équilibre et les rassure.

Esat - Les fourneaux de Marthe et Matthieu

Traiteur social de Colombes
101/103 rue Henri Dunant

92700 Colombes

Tél. : 01 46 97 04 09

commercial@traiteurfmm.com



MOULIN-DES-PRÉS

Pétition, occupation de l'établissement, mails à l'académie, appel aux élus, six communiqués de presse, délégations et manifestations, le conseil local Fcpe du collège Moulin-des-Prés (13^e) n'a pas ménagé, deux mois durant, ses efforts pour tenter de récupérer le poste de principal adjoint qu'il avait

perdu en 2012 alors même que les effectifs sont en progression de 100 élèves. Même si l'objectif n'a pas été atteint, trois postes administratifs supplémentaires, un surveillant, un assistant en informatique et une secrétaire qualifiée pour la principale, ont pu être obtenus grâce à cette mobilisation sur la durée. Le combat continue à la rentrée ! ■



COURRIER DES LECTEURS

ERRATUM

Nous avons titré un article de notre numéro 309 « La directrice n'aime pas le slam! ». Eh bien, c'était une erreur!

Mme Thill, directrice de l'école du 16 Riblette, a eu la gentillesse de nous envoyer le message suivant: « Six élèves de mes CM2 ont été sélectionnés pour le "Grand concours national" de SLAM!!! Si si!!! Et je les accompagne, lundi 2 juin après-midi le jour même de mes 50 ans!! Ce n'est pas un beau cadeau d'anniversaire ça?!!! Et on dira que "la directrice n'aime pas le slam", j'en fais des efforts non?! »

Nous ne pouvons donc que féliciter Mme Thill et les élèves de son école, saluer son humour et lui souhaiter avec un peu de retard un excellent anniversaire! ■

ÉCHOS ET RUADES

DUBET : POLITIQUE EN ÉCHEC

Dans un entretien à Rue89, François Dubet confie son pessimisme : « L'affaire des rythmes scolaires a flingué le projet. Même si ce changement finit par se mettre en place, il aura épuisé la capacité de réforme du quinquennat. Sur le socle commun de connaissances, le rapprochement collège-école, on s'oriente vers des mesures d'une extrême timidité ».

« Il reste un enjeu encore plus difficile, poursuit-il, le déséquilibre financier du système. Le lycée est surfinancé. Un lycéen coûte en France 38 % de plus que la moyenne des lycéens de l'Ocde. L'élève de l'école élémentaire coûte 17 % de moins. Vous serez bien obligés d'organiser un transfert du lycée vers l'école. Il faudra arrêter les options invraisem-

blables, les classes européennes et autres « 2^{de} théâtre ». C'est sympa, mais ça coûte très cher. Cependant, je n'imagine pas que ce gouvernement aura le courage de s'attaquer à ce dossier. » ■

QUAND L'ACADÉMIE SE MOQUE DES PARENTS

Alors que la Fcpe-Paris venait de constituer avec difficulté la liste de ses 16 délégués pour la commission d'appel du premier degré qui devait se tenir le 19 juin, l'académie décide le 11 juin de déplacer la date de cette commission d'une semaine. Aucune excuse, aucune considération pour les parents qui ont pu se libérer pour cette réunion en journée, prenant pour certains une journée de congés ou de RTT. Une belle marque de mépris à l'égard de parents d'élèves et de leurs représentants! ■

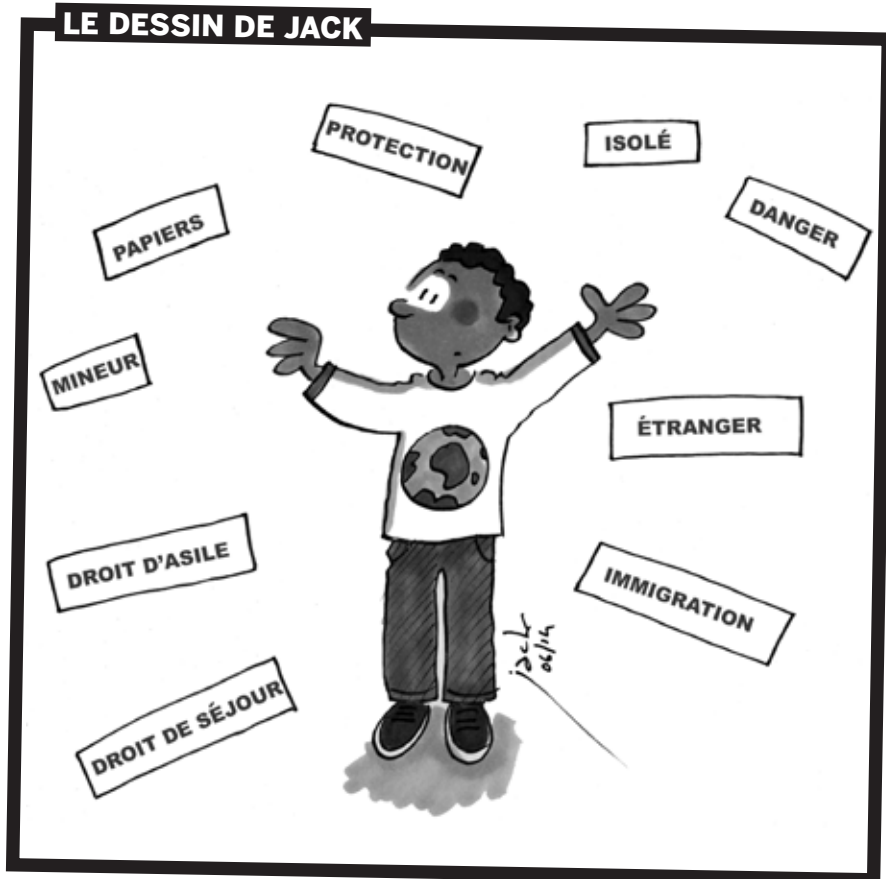
UNE FEMME NUMÉRO 2 DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Florence Robine accède au poste de directrice générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), la plus grosse direction du ministère de l'Éducation nationale, chargée d'élaborer la politique éducative et pédagogique et d'assurer la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées généraux, technologiques et professionnels.

Cette physicienne de formation est une militante de l'enseignement des sciences et de l'engagement des filles dans les carrières scientifiques.

Elle devra aussi finaliser le passage à la semaine de 4,5 jours dans toutes les écoles dès la rentrée prochaine. « Il faut parler pédagogie pour arriver à remporter cette bataille (...) et passer l'étape de l'organisation », a-t-elle estimé interrogée par l'AFP. « Il n'y a pas que les rythmes, il y a plein d'autres sujets fondamentaux comme l'éducation prioritaire, le collège, les leçons à tirer de la réforme du lycée, de grands chantiers se profilent devant nous », a-t-elle précisé. ■

LE DESSIN DE JACK



ÉDUCATION DANS LE MONDE

Dans son introduction au 11^e Rapport sur l'Éducation pour tous, Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco, écrit: « Éducation pour tous en 2015 – Un objectif accessible? » s'interrogeait le Rapport mondial de suivi sur l'EPT en 2008. À l'évidence, en moins de deux ans, nous n'y parviendrons pas. Pour 57 millions d'enfants, l'apprentissage est inaccessible. La raison en est simple: ils ne sont pas scolarisés. Et même lorsqu'ils le sont, une éducation de mauvaise qualité nuit à l'apprentissage.

Ce sont les enseignants qui font la qualité d'un système éducatif. Il est donc essentiel de valoriser leur potentiel, préconise le rapport. « *Éduquez les mères, vous renforcerez l'autonomie des femmes et sauvez la vie des enfants. Éduquez les communautés, vous transformerez les sociétés et stimulerez la croissance économique* », conclut Irina Bokova. ■

DE L'ART DE LA PEUR

Il y a quelques semaines les médias reprenaient en chœur les résultats d'un sondage selon lequel « 51 % des directeurs d'écoles déclaraient avoir été victime d'agression au cours de l'année scolaire 2012-2013 ». L'école était-elle à ce point à feu et à sang? Mais comme souvent il fallait aller un peu plus loin que ces titres racoleurs pour s'apercevoir que derrière ce terme d'agression, évocateur de violences physiques se cachait 4 situations: le harcèlement pour 38,6 %, les menaces pour 26,7 %, les insultes pour 23,1 % et enfin les coups pour seulement (et heureusement) 0,7 %. En moyenne les directeurs qui ont répondu à cette enquête ont déclaré avoir subi un peu moins de deux de ces incidents sur l'année. Il n'est bien sûr pas question de considérer qu'il est normal qu'un directeur soit insulté ou menacé même une seule fois dans l'année, mais ce n'est certainement pas ce genre de présentation catastrophiste qui aide-

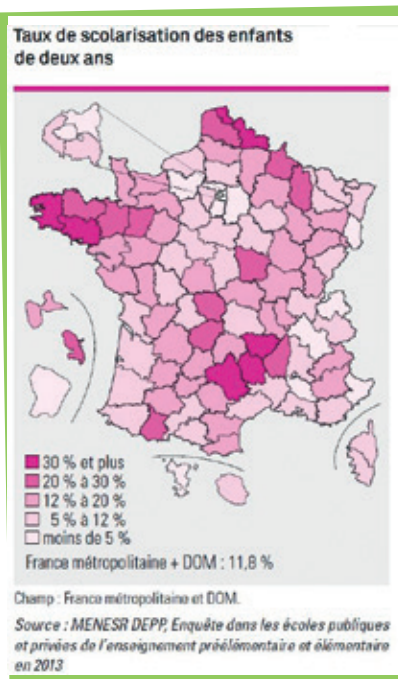
ra à améliorer le dialogue entre l'école et les parents. ■

L'état des relations école/parents: entre méfiance, défiance et bienveillance, par Georges Fotinos

UN ENFANT SUR HUIT SCOLARISÉ À DEUX ANS

À la rentrée 2013, le nombre d'enfants âgés de deux ans scolarisés a augmenté pour la première fois depuis dix ans pour atteindre 97 200 enfants. Cette hausse est plus prononcée dans les zones d'éducation prioritaire, conformément aux objectifs de la refondation de l'école.

Seulement un enfant sur huit est scolarisé à l'âge de deux ans. L'Ouest et le Nord de la France en scolarisent nettement plus que le reste du territoire, Paris nettement moins. Les élèves de deux ans sont scolarisés dans 40 % des écoles ayant des classes de pré-élémentaire. Ils sont en moyenne six par classe et quasiment toujours dans des classes multi-niveaux. Seulement 11 % d'entre eux sont dans une classe à un seul niveau. ■



COUR DE BABEL (SUITES)

Le site des *Cahiers pédagogiques* publie une tribune signée de six professeurs de classe d'accueil d'île-



de-France. Ces classes, dont l'une a fait l'objet du superbe documentaire, *La cour de Babel*, de Julie Bertucelli, sont en effet menacées de disparition par une circulaire du ministère de l'Éducation nationale, qui entend les remplacer par des « unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants » (UPE2A). Un dispositif qui « fait voler en éclat la notion de groupe classe pour proposer une intégration directe des élèves en classe ordinaire, avec seulement trois matières à enseignement spécifique. Voilà qui scelle la fin des apprentissages multiples permis par le groupe dont témoigne le film, pour favoriser une « inclusion » immédiate ».

Selon nos informations, la classe d'accueil du collège Chappe (19^e) a d'ores et déjà fermé.

Apprécier un film (ce qu'a fait le ministère) n'empêche pas de renier ce qui fait son intérêt! ■

DÉSHABILLONS CHARLES POUR HABILLER LOUIS

À la rentrée 2013, le collège Charles Peguy (19^e) avait enfin réussi à obtenir, après une mobilisation de plusieurs années, la titularisation d'un enseignant de mathématique. Fausse joie! Dès le mois de novembre, cet enseignant a été déplacé pour effectuer un remplacement de congés maternité au

lycée Louis-le-Grand. Devant les protestations du conseil local Fcpe, l'académie s'est fendue, sous la plume de Mme Bisot (Dasen 2), d'une réponse éloquente : « *Le détachement de (cet enseignant) fait partie d'une chaîne de remplacements obéissant à des impératifs prioritaires dont il ne convient pas de remettre en cause le bien-fondé* ».

Il fallait bien cela pour mettre en place un remplacement ô combien imprévisible comme l'est un congé maternité; les cigognes ne sont plus ce qu'elles étaient! En tout cas voilà une nouvelle fois un bel exemple du mépris à l'égard des représentants des parents d'élèves qui se mêlent de... ce qui les regarde au premier chef. On pourra aussi noter quelles sont les priorités de l'Académie, entre Charles et Louis. ■

CAMPAGNE « VACANCES D'ÉTÉ 2014 »

Mercredi 4 juin, le Secours populaire français lançait sa grande campagne « Vacances d'été 2014 », à l'occasion d'une projection, en avant-première, du film « Les Vacances du Petit Nicolas ». En famille, 350 personnes aidées par l'association ont pu découvrir, avant tout le monde, les nouvelles aventures du Petit Nicolas et rencontrer l'équipe du film! ■

L'ENFANT QUI DANSE

Tout avait bien commencé dans cette école parisienne. Un enseignant de la Ville de Paris avait conçu le projet audacieux de monter avec tous les élèves de l'école une fameuse comédie musicale à succès des années 80. Mais voilà, dans cette école il y a un enfant un peu différent, un enfant autiste; un enfant qui a le mauvais goût de danser quand il entend de la musique. Et dans la foule des figurants costumés un enfant qui danse alors qu'il aurait dû rester immobile ce n'est pas admissible, cela remet en cause la « qualité » du spectacle attendu. Alors cet enfant différent il faut le cacher; il sera

exclu de la troupe; exclu sans que personne ne pense même à prévenir ses parents qui en étaient encore aux préparatifs du costume de leur fils et qui finiront par être mis au courant presque par hasard. Mauvaise coordination sans doute, quel dommage; mais le message était peut être difficile à porter. À l'heure où les protestations s'élèvent contre le gouvernement qui retarde l'application de la loi de 2005 sur l'accessibilité et repousse l'échéance à 2021 pour les écoles, au moment où la Fcpe, comme d'autres, demande des AVS formés, avec un véritable statut et en nombre suffisant, on peut encore assister à de telles exclusions. Quelle est finalement l'objet d'un spectacle dans une école? Ne devrait-il pas justement être fédérateur et avoir comme premier objectif de rassembler tous les enfants quelles que soient leur capacités, quelles que soient leurs différences? Quand le projet devient sa propre justification alors il devient possible d'en arriver à une telle situation: exclure un enfant. Cela s'est passé à Paris, en 2014. C'est à des événements misérables comme celui-là et qui



Au lycée Hector Guimard

font le quotidien des parents d'enfants en situation de handicap, que l'on mesure tout le travail que chacun d'entre nous doit encore faire pour accepter les différences et construire une école qui accueille tous les élèves. Les institutions doivent faire leur travail, donner les moyens nécessaire, mais le changement de mentalité nous concerne tous. ■



Au lycée Hector Guimard

AU FIL DES DÉPÊCHES

RÉGULARISATION
DES LYCÉENS DE
GUIMARD!

Le lycée H. Guimard (19^e) accueille environ 700 lycéens et les forme à de nombreux métiers, notamment du bâtiment, très demandés sur le marché du travail.

Parmi ces lycéens, une centaine sont « sans-papiers » ou vont le devenir à 18 ans. Certains sont isolés, sans famille en France, et quelques-uns sont à la rue, parce qu'ils ne sont pas ou plus pris en charge par l'ASE¹. Ces jeunes sans-papiers, qui vivent dans une précarité extrême et avec la peur au quotidien de l'arrestation et de l'expulsion vers un pays qu'ils ont pour la plupart fui, étudient et décrochent leur diplôme...

Avec une interprétation généreuse des textes en vigueur, une attitude bienveillante de l'administration et une prise en compte du droit à une vie privée et familiale garanti par la Convention Européenne des Droits de l'Homme signée par la France, ces lycéens peuvent tous être régularisés et achever leur scolarité sereinement.

Aujourd'hui, les Oqtf² pleuvent. Resf a dû se mobiliser à plusieurs reprises pour faire libérer des jeunes du lycée arrêtés lors de contrôles policiers. Nous n'acceptons pas cette situation indigne de la France de la Déclaration des Droits de l'homme. Ces jeunes scolarisés ne sont ni un danger ni une menace : c'est une richesse pour la France et l'Europe, un investissement pour demain!

Enseignants, parents d'élèves ou simples citoyens, nous demandons que l'humanité et l'intérêt des jeunes l'emportent. Les lycéens sans-papiers de Guimard doivent être régularisés et aucun ne doit se retrouver dans la rue!

1-Aide sociale à l'enfance

2-Obligation de Quitter le Territoire Français, arrêté pris par le préfet

RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRE

Resf a
10 ans!

Le Réseau Éducation Sans Frontière est né le 26 juin 2004¹. La Fcpe en est un des membres fondateurs. L'idée

était que la communauté scolaire dans son ensemble ne laisserait pas exclure définitivement les élèves et leurs parents sans papiers.

À Paris, le rôle des parents Fcpe a été déterminant dans le soutien aux sans-papiers dans les établissements scolaires. En 10 ans, nous avons connu des échecs, mais nous avons aussi pu fêter de belles victoires : tous ensemble nous avons pu empêcher des expulsions, nous avons pu « arracher » des régularisations, nous avons obtenu plusieurs circulaires ministérielles qui, ponctuellement, amélioreraient la situation des parents et des jeunes majeurs scolarisés sans papiers. Mais c'est très loin d'être satisfaisant!

En novembre 2012, la circulaire Valls a apporté un réel soulagement dans la vie d'un certain nombre de parents qui ont vu leur situation administrative régularisée : 9477 parents régularisés en 2013 pour toute la France². Cette circulaire a aussi laissé sur le bord de la route des mères et des pères qui n'en remplissent pas tous les critères, notamment les parents des enfants en école maternelle. Et elle a surtout oublié les jeunes qui, le jour de leur majorité, deviennent des « sans-papiers ». Pour eux, elle n'est ni plus généreuse, ni plus respectueuse de leurs droits que la politique des précédents gouvernements. Très peu de lycéens « entrent dans les clous » et ce texte n'a permis que 327 régularisations de jeunes majeurs scolarisés en 2013 pour tout le territoire²...



Brigitte Wieser au congrès de la Fcpe-Paris

Quatre lycéens parisiens ont été placés en centre de rétention pendant l'année scolaire qui s'achève : ils sont élèves dans les lycées Jenatzy, Chennevières-Malézieux, et deux étudiants à Hector Guimard. L'un des quatre a été expulsé vers l'Arménie, les trois autres ont été libérés au bout de 24 heures grâce la mobilisation de tous.

Aujourd'hui, comme pendant ces dix dernières années, nous n'acceptons pas que, du jour au lendemain, dans une classe, une chaise soit vide ou qu'un jeune enfant soit privé d'un de ses parents expulsé à l'autre bout du monde.

Nous laissons la parole ci-après à six jeunes que rien, a priori, ne distingue de leurs copains : deux d'entre eux vivent aujourd'hui comme les jeunes de leur âge parce qu'ils se sont battus pour obtenir le droit de vivre parmi nous, parce qu'ils ont trouvé dans leur lycée des adultes et des élèves prêts à lutter à leur côté ; les quatre autres sont en danger quotidiennement, ils vont en cours et ils préparent leurs examens avec la peur d'une arrestation qui peut arriver à tout moment. Ces quatre-là, comme tous les autres lycéens dans la même situation font preuve d'un courage qui force le respect. Ils ont besoin de la protection de la communauté scolaire. Il faut leur faire savoir que dans leur lycée, il y a des adultes qui les protègent!

Brigitte Wieser

GRACE MENDES

J'ai 20 ans et je suis originaire du Congo.

Je suis arrivé en France, à l'âge de 17 ans, c'était le 29 juin 2011, à 6 heures du matin au terminal 2 de Roissy.

J'ai fui à 15 ans un conflit ethnique au Congo (J'ai participé à ce conflit parce que mon beau-père m'a enrôlé dans son groupe de combattants) pour la Centrafrique puis le Cameroun où j'ai travaillé durement 14 mois dans des fermes sans être payé.

Je suis seul et jusqu'à aujourd'hui je n'ai pas eu de nouvelles de ma mère, mon père, lui, a été assassiné en 2000.

À mon arrivée en France, j'ai été pris en charge quelque temps par l'aide sociale à l'enfance (ASE), mais pas scolarisé. Le jour de mes 18 ans j'ai été mis dehors de mon hôtel mais j'ai eu la chance de rencontrer une nuit devant la préfecture de Bobigny des gens de Resf. Ils m'ont beaucoup aidé afin que je puisse me scolariser. Je suis au lycée Dorian où j'ai obtenu mon CAP Enseigne-signalétique en juin 2013. Je poursuis par un bac-pro Enseigne-signalétique et je passe en terminale.

Pour mes papiers, je suis au point mort, ma demande d'asile a été rejetée. J'ai eu beaucoup de mal à obtenir un passeport, mais dans quelques jours je vais pouvoir faire une demande de rendez-vous de titre de séjour à la Préfecture de Paris.

Avec Resf, je me suis mobilisé avec les autres jeunes, j'ai participé aux manifestations, aux actions mais ce dont je suis le plus fier c'est de faire partie de la troupe de théâtre des jeunes majeurs, qui à travers ses pièces montre la réalité de notre vie quotidienne.

Mon rêve c'est de créer une entreprise d'enseigne et de sérigraphie, ici en France, car malgré les difficultés de ma vie de sans papiers, c'est ici que je veux vivre ma vie et travailler.

MAHAMADOU

Je suis né à Bamako, au Mali, j'ai 20 ans. J'ai quitté le Mali il y a 3 ans et demi de mon plein gré pour avoir un meilleur avenir et gagner ma vie. J'ai voulu venir en France car mon père n'avait pas assez de moyen pour s'occuper de toute la famille.

Quand j'ai quitté le Mali, seule ma mère était au courant de mon projet. Mon père et les autres membres de ma famille pensaient que j'allais tout simplement au Sénégal.

Je me suis donc retrouvé en France où je vis seul aujourd'hui. Je suis scolarisé au lycée professionnel Hector Guimard en CAP Installateur Sanitaire, une formation que j'aime beaucoup.

Mais ma situation administrative met mes projets en retard puisque j'ai fait une demande de titre de séjour qui a duré une année et qui n'a abouti à rien.

Le 29 avril 2013, j'ai fait une demande de rendez vous au centre de réception des étrangers. J'ai obtenu une convocation pour le 21 novembre 2013. Ce jour là, j'ai dû m'absenter de mes cours pour arriver à la préfecture à 12h. Ils ont examiné mon dossier pendant 5 heures. Après être revenu trois fois au guichet, une dame me dit « Mahamadou, vous n'avez pas vos parents en France et vous êtes arrivé après 16 ans. On va réexaminer votre dossier et on vous donnera une réponse dans trois mois. On vous enverra soit un courrier ou l'on vous téléphonera ».

Quatre mois plus tard, je reçois le fameux courrier de la préfecture m'annonçant que je dois quitter le territoire dans un délai d'un mois alors que j'étais en pleine répétition d'un spectacle de théâtre.

Je remercie tout le monde parce que si je n'avais pas reçu autant de soutien, je n'aurais pas passé mon CAP avec une Obligation de quitter le territoire français (Oqtf). Dans mon lycée, tous m'ont dit : « Ne t'inquiète pas Mahamadou, on va faire un truc pour toi ». Aussi, des membres de Resf de toute la France, que je ne connaissais pas forcément, m'ont envoyé des messages pour me soutenir.

P2768 - Paris 18e : le papa du petit M. est menacé d'expulsion ! Exigeons sa libération !
jeudi 19 juin 2014
100 signatures en ligne

P2767 - Des papiers pour la famille Bajrami !
dimanche 15 juin 2014
110 signatures en ligne

P2766 - La famille Boyadjian doit pouvoir vivre en France !
vendredi 14 juin 2014
170 signatures en ligne

P2765 - Pour l'obtention d'un titre de séjour pour M. ARIFI
jeudi 13 juin 2014
100 signatures en ligne

P2764 - Régularisation de la famille PARVANYAN (Marseille 13003)
vendredi 13 juin 2014
100 signatures en ligne

P2763 - Soutenons M.N Doumbé et ses enfants
mardi 11 juin 2014
100 signatures en ligne

P2761 - M. et Mme YUSUPOV et leurs 4 enfants doivent être régularisés
jeudi 10 juin 2014
100 signatures en ligne

P2760 - Pétition de soutien à Lakhdar F.
vendredi 6 juin 2014
110 signatures en ligne

P2759 - Demande de titre de séjour pour la famille Martirosyan
jeudi 5 juin 2014
100 signatures en ligne

P2758 - Un titre de séjour pour Hassane Kebe!
jeudi 5 juin 2014
110 signatures en ligne

P2757 - NON à l'expulsion de Gayané Arakelyan !
jeudi 5 juin 2014
110 signatures en ligne

P2754 - Il faut des titres de séjour à Anouch et Lieuva
vendredi 4 juin 2014
100 signatures en ligne

Pétitions à signer sur le site du Réseau Éducation Sans Frontières
www.educationsansfrontieres.org

AU FIL DES DÉPÊCHES

Rythmes scolaires

Selon un sondage CSA publié par le ministère de l'Éducation nationale le 30 mai dernier, une large majorité de parents juge positivement la réforme des rythmes scolaires. Selon ce sondage portant sur un millier d'adultes, 92 % des parents juge que l'année scolaire s'est bien déroulée. 94 % sont par ailleurs d'accord avec « la priorité donnée au primaire ».

Rugby à la Ratp

Promouvoir le « mieux-vivre ensemble » au quotidien en s'appuyant sur le rugby et ses valeurs de respect, d'esprit d'équipe et de partage, c'est la noble ambition des *Mercredis du rugby*. Environ 400 élèves, participent à cette opération animée par les agents de prévention Ratp, avec une phase théorique et une phase pratique au centre d'entraînement du XV de France à Marcoussis. La richesse des « *Mercredis du Rugby* » est d'être à la fois un cours d'éducation civique et un cours sportif. En s'appuyant sur les valeurs pédagogiques de la discipline, l'opération vise à montrer aux jeunes que ce qui est valable sur un terrain de rugby l'est aussi dans les transports en commun.

Haut et bas débit

En France, sur les 64300 écoles et établissements du second degré, plus de 16000 n'ont pas d'accès à un haut débit permettant de répondre au développement des usages numériques éducatifs. Le ministre de l'Éducation, Benoît Hamon, a promis d'installer une connexion haut débit dans 9000 écoles supplémentaires dès la rentrée 2014...

Stagiaires

Le texte adopté en commission Assemblée – Sénat maintient les points importants de la proposition de loi : plafond maximum, mise en place d'un double suivi des stagiaires renforcement des moyens d'identifier et de sanctionner les abus, autorisation d'absence et de congés, alignement du temps de présence des stagiaires sur celui des salariés et exonération d'impôt sur le revenu de la gratification.

JODELLE BIMBADI LOUTAYA

29 ans, célibataire, Française (naturalisée en 2009), ingénieure en Electronique et Informatique. Arrivée en France en 2001, après les guerres civiles en République du Congo Brazzaville.

Mon combat avait commencé en 2004 lorsque je reçu une « invitation à quitter le territoire », j'étais alors en terminale S au lycée Voltaire (11^e).

Très perturbée par ce refus de séjour reçu en mars, je ratai mon bac. Après avoir épuisé tous les moyens de recours, j'acceptais de me confier à la présidente de la Fcpe de mon lycée qui était la maman d'un de mes camarades.

Au moins je n'étais plus seule avec mon problème et ma peur: un comité de soutien s'est formé avec des profs, des parents d'élèves et des copains de classe qui se retrouvaient deux fois par semaine dans l'établissement pour établir des actions à mener pour demander ma régularisation. J'obtenais de l'aide de l'administration du lycée Voltaire, le soutien des profs, des élus du 11^e, des élèves du lycée qui, très solidaires et mobilisés, allaient faire signer la pétition dans les autres établissements scolaires. Nous avons récolté plus de 2000 signatures.

En février 2005, quatre mois après le début de la mobilisation, je reçus enfin un appel de la préfecture qui me convoquait afin d'étudier mon cas et peut-être m'octroyer un titre de séjour.

Le 8 février 2005, quelques jours avant le grand rassemblement prévu par le lycée devant la préfecture, je recevais un titre de séjour « vie privée et familiale »

La mobilisation gagnait son combat et moi, le droit de pouvoir continuer mes études en France. C'est à ce moment-là que le collectif parisien du Resf s'est créé.

FERROUDJA BELKHESSAM

J'ai 19 ans. Je suis arrivée d'Algérie à l'âge de 16 ans, pour éviter un mariage arrangé et poursuivre mes études. Je vis avec ma sœur et mon neveu qui sont français.

J'ai fait toute ma scolarité au lycée Voltaire et je passe le bac S en juin.

En septembre 2013 j'ai fais ma demande de rendez-vous à la préfecture, convoquée le 6 février 2014, j'ai pu déposer mon dossier dans lequel j'ai joint la pétition de soutien des élèves et des enseignants du lycée. À la préfecture, on m'avait dit que j'aurai une réponse dans les deux à trois mois. Trois mois sont passés, là je compte les jours qui restent pour avoir une réponse que je souhaite être positive et en même temps je prépare mon bac.

Resf me soutient depuis mon arrivée en France et c'est comme une deuxième famille pour moi, ils sont toujours à l'écoute à n'importe quel moment, ils essayent de faciliter le quotidien des jeunes sans papiers, en particulier dans les démarches avec la préfecture. L'an dernier j'ai été parrainé au Cridf³, ce qui m'a permis « d'avouer » à mes camarades ma situation de sans papiers, ils étaient tous étonnés. Mais la solidarité s'est renforcée autour de moi. Je n'ai plus eu peur, ni honte.

Après l'obtention de mon bac, je vais faire une classe prépa pour intégrer une école d'ingénieur en aéronautique: mon rêve c'est de devenir pilote de ligne.

WEYSEL

Je suis Kurde de Turquie. Originaire de Mêrdîn, j'ai quitté mon pays natal en 2004 pour



fuir les menaces de mort qui pesaient sur ma famille, mon père étant très engagé dans l'ancien parti kurde, le DTP (dissout par le gouvernement turc).

Bien que ma famille ait fait le choix de s'expatrier en Suisse où les aides pour exilés sont meilleures, j'ai préféré me réfugier « au pays des Droits de l'homme, de Louise Michel et de Victor Hugo ». J'étais alors âgé de 16 ans et j'avais une forte conscience politique tout en étant assez admiratif de l'histoire de France. Je ne parlais aucun mot de français et n'avais aucune attache dans ce pays. Je suis ce qu'on appelle un jeune isolé.

En 2006, j'ai eu 18 ans, alors je suis devenu un jeune majeur expulsable à tout moment.

J'ai fait une demande auprès de l'Ofpra⁴ pour obtenir le statut de réfugié politique. Elle fut rejetée pour manque de preuves sur le danger encouru en Turquie...

Je devais me battre pour trouver un peu de temps libre et suivre les cours de français en classe d'accueil. J'obtins mon Diplôme d'études en langue française (DELF). Lorsque j'ai quitté la Turquie, j'étais en terminale. En France, je rêvais tout naturellement d'études supérieures, journalisme ou Science-Po, mais j'ai déchanté lorsqu'une conseillère d'orientation ne me proposa que des BEP. On me l'a imposé et j'ai été obligé de choisir un BEP technique du toit... en attendant. Et puis en 2008, j'ai obtenu mon BEP ensuite j'ai eu mon bac.

Février 2011 j'ai obtenu mon titre de séjour Vie privée et familiale (VPF).

Mes enseignants se portaient garants de mon assiduité en cours, mes potes et des militants de Resf m'aidaient à me loger. J'ai beaucoup été soutenu et entouré par des gens bien.

Actuellement, je travaille dans la construction et je fais beaucoup d'autres activités avec mes potes et les *resfiens* qui m'enrichissent. Je remercie tous les gens que je viens de citer pour le soutien et l'amour qu'ils m'ont donnés.

MARIAMA

De Guinée Conakry, je suis arrivée en France à 17 ans, parce que j'ai refusé d'épouser le cousin de mon père et d'arrêter l'école (j'allais passer mon bac quand ma famille a décidé de me marier).

Mon voyage a été long et difficile, mais en septembre 2011, j'étais scolarisée en France. Je n'ai pas gardé de bonnes relations avec ma famille et je vis seule en France aujourd'hui dans un foyer de jeunes filles. Je passe mon bac en juin, mais je suis sous le coup d'une obligation à quitter le territoire français (Oqtf), c'est la réponse que j'ai eue l'an dernier quand j'ai demandé un titre de séjour.

Ce 21 mai, à mon oral de mercatique, l'examineur, a vu que je n'avais pas de pièce d'identité, seulement un certificat de scolarité et mon carnet, il a insisté, m'a dit que je devais avoir des papiers, il m'a demandé si j'étais « sans-papiers », je lui ai dit oui, il a été très désagréable, j'ai eu peur de ne pas passer l'épreuve, j'ai insisté, il a fini par accepter. Peut-être aurais-je dû lui montrer mon Oqtf...

1. www.educationsansfrontieres.org/article5.html
2. Chiffres du ministère de l'Intérieur. Bilan 2013, publié en avril 2014
3. Conseil régional Île-de-France
4. Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

AU FIL DES DÉPÊCHES

La chanson, jeu de langages

Canopé (le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) et les Francfolies présentent *Les enfants de la Zique*, une opération destinée à faire découvrir la chanson francophone en classe.

Un CD de dix-sept chansons, de Jacques Dutronc à Emily Loizeau en passant par Boby Lapointe ou Alexis HK et un livret pédagogique constituent cette 20^e édition coordonnée par Gérard Authelain, rédacteur en chef des Enfants de La Zique.



Destiné aux enseignants, mais aussi aux musiciens intervenants dans les écoles ce livre/CD peut être obtenu gratuitement sur : www.francfolies.fr rubrique Francos Educ ou par mail enfantsdelazique@francfolies.fr

300 000 enfants en danger

Selon le dernier rapport de l'Observatoire national des enfants en danger, 275 000 mineurs bénéficieraient d'une prise en charge. Ce nombre est en augmentation constante depuis 2010.



Un chemin semé d'embûches

AU FIL DES DÉPÊCHES

Mur de séparation

Historiquement parlant, la construction d'un mur engendre des connotations : quelques pierres posées les unes sur les autres pour séparer deux mondes. C'est précisément ce que cherche à faire le rectorat de l'université libyenne Omar al-Mokhtar, située dans la ville de Derna en Libye, en scellant un accord avec les milices locales pour la construction d'un mur en plein cœur du campus afin de séparer les étudiants des étudiantes. Pour la première fois sur le territoire libyen, une université va mettre fin à la mixité.

Animaux

Parallèlement à sa carrière d'actrice, Aurélia Alcaïs réalise des dessins et des photos. La trentaine, elle a décidé de poursuivre dans cette voie qui semble rassembler toutes ses passions : la mise en scène, la mode, la peinture, la psychologie, l'absurde et la beauté. *Quand je serai un animal.*

Édition Seuil Jeunesse.
Un livre à voir.
À partir de 5 ans.



Discrimination : l'enseignement catholique réagit

Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, n'a pas passé sous silence ou contesté l'étude réalisée par trois chercheurs du CNRS qui a mis en évidence des phénomènes discriminatoires lors des inscriptions dans l'enseignement catholique. « Ce n'est pas acceptable au regard de notre ancrage dans l'Église qui appelle à l'ouverture à tous... Ce n'est pas acceptable au regard du contrat qui associe nos établissements à l'État ». Il estime qu'il « y a un travail à poursuivre sur toutes les formes de mixité avec nos chefs d'établissement ».

Le premier sens du mot mixité à l'école se réfère à la mixité fille-garçon, qui fut

une des premières batailles de l'éducation populaire. Au 19^e siècle, deux visions de l'école s'affrontent : les partisans d'une école séparatiste qui, si elle admet ce qu'on nomme alors « la coéducation » dans les petites classes, tient à former les filles à leur futur rôle de femmes au foyer avant tout, et à se garder de toute promiscuité entre adolescents de sexe différent.

Portée d'abord par les mouvements socialistes du 19^e comme un moyen de former des citoyens plus épanouis, libres et généreux, puis par l'éducation nouvelle, la mixité des sexes connaîtra de violents détracteurs et ne sera jamais portée par l'Éducation nationale de façon volontariste. Elle finira par s'imposer, souvent pour des raisons pratiques, comme au lycée de Saint-Maur-les-Fossés où, dès 1938, on accepte les filles pour remplir des locaux trop vastes, ou dans les petites communes où la mixité est tolérée dès 1880.

Cette bataille traverse le 20^e siècle mais il faudra attendre 1976 et la loi Haby, entérinant des pratiques déjà largement répandues, pour que la mixité soit déclarée obligatoire de la maternelle au lycée.

La mixité des genres a bénéficié à la fois des combats des femmes et de la nécessité de former des femmes qualifiées, la demande égalitariste rencontrant opportunément celle du marché du travail.

Ce n'est que dans les années 90 qu'apparaissent les expressions « mixité culturelle », « mixité sociale », tendant à étendre les bienfaits de la mixité des sexes à toutes les différences entre les individus, différences sociales, culturelles, voire plus particulières dans le cas d'élèves qui ont des difficultés d'apprentissage. Cela semble aller de soi, au risque d'adopter des postures qui ont du mal à survivre dès qu'on est dans le champ de l'expérience personnelle.

LES PRINCIPES ET... L'EXPÉRIENCE PERSONNELLE

Pour rappel, à Paris, l'affectation en 2nde générale se fait au travers d'un système informatisé qui prend en compte les notes et des bonifications selon des critères géographiques et sociaux (pour les boursiers). Les élèves formulent huit vœux et sont affectés par ordre de points cumulés, en fonction du nombre de demandes que l'établissement reçoit et de sa capacité d'accueil.

Ce système a permis d'améliorer la mixité sociale de certains établissements, et mis fin au choix par les établissements de leurs élèves², mais ne résout pas les problèmes de mixité scolaire, car il a pour effet pervers de maintenir un système d'offre et de demande qui entraîne l'affectation des élèves ayant le plus de points dans les lycées les plus demandés.

Le palmarès des lycées venant conforter chaque année leur cote et attirer à nouveau trop d'élèves, rien ne semble en mesure d'infléchir le véritable marché des lycées parisiens, aussi insensé soit-il.

Par ailleurs, il semble que le bonus accordé aux boursiers, permettant leur affectation avec des moyennes moindres dans des établissements très cotés, ait pour effet collatéral de leur faire subir une grande pression, aboutissant trop souvent à une réorientation ou un redoublement en fin de seconde.

Ce problème si parisien est entretenu par la place qu'occupent les classes préparatoires dans les lycées du centre-ville, dont le prestige est inverse au nombre d'élèves qu'elles accueillent et qui préparent aux métiers les mieux payés et les plus coûteux à la collectivité publique, tandis qu'il est de bon ton d'accuser les universités de ne pas offrir de débouchés à leurs élèves.

La Fcpe-Paris a, lors de son dernier congrès, réaffirmé sa position prise en 2010 demandant « au ministre de l'Éducation nationale de mettre en œuvre les solutions pour débloquer la situation et progresser vers une mixité sociale et surtout scolaire à Paris ».

LES PARENTS, PREMIERS RESPONSABLES

Or cette non-mixité sociale et scolaire, c'est nous les parents qui la créons par la concentration de nos vœux sur certains établissements et la relégation d'autres lycées en fin de liste.

Cette compétition dans laquelle nous engageons nos enfants pour gagner des points de moyenne et des places dans des lycées, cette foire, cette guerre des chiffres, nous la livrons entre adultes pour le soi-disant bien de nos enfants qui la reproduiront à leur tour.

Aucun algorithme ne suppléera à notre schizophrénie de parents délivrant des messages contradictoires à nos enfants : « *Oui pour une école plus juste, mais en attendant que l'ÉTAT en décide autrement, il te faut une bonne place au lycée machin qui est en tête du palmarès et qui a des bonnes prépas* ».

On est d'accord en principe pour changer Affelnet, mais, en attendant, on s'autorise à parler de « bons » et « mauvais » lycées, et les collègues en Zep sont facilement qualifiés de « pourris », comme une insulte jetée aux élèves qui y étudient et aux adultes qui y travaillent.

En développant certains arguments contre la ghettoïsation empreints de condescendance, qu'on pourrait simplifier par « *il ne faut pas laisser les pauvres entre eux, ça ne les aide pas à s'élever* », on véhicule l'idée que la mixité scolaire serait surtout bénéfique aux élèves des classes populaires, mais rarement celle que si nous voulons que les enfants se mélangent c'est pour leur donner l'envie de changer la société inégalitaire que nous leur léguons ; ou sinon à quoi bon ?

C'est la compétition nourrie par un système méritocratique qui rend les différences inconciliables et les solidarités impossibles ; les parents ne faisant pas collectivement des choix « raisonnables », certains en sont à proposer une réforme d'Affelnet visant à l'affectation dans tous les lycées d'un « mélange équilibré » de « mauvais élèves », d'« élèves moyens » et de « bons élèves », cette nouvelle martingale censée tout résoudre, qui ne garantit même pas que la répartition sera similaire dans chacune des classes des lycées, porte une fois de plus une vision quantitative des élèves, quand la mixité est avant tout une problématique d'éducation, qualitative, et pas seulement statistique.

La mixité, qu'elle soit sexuelle ou culturelle, de compétences ou d'origines, est productive de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences, et il n'y a rien qui fasse obstacle à cette évolution, à part nos craintes, nos préjugés et notre avidité qui se substituent si souvent au désir et aux aspirations de nos enfants.

La mixité, ça ne se décrète pas, ça s'exerce dans et hors l'école, c'est un choix d'éducation ; elle n'est pas à laisser aux seules mains de l'institution ou à attendre des autres qu'ils s'y mettent les premiers.

Anne Coret

1. Charles Fourier et Joseph Proudhon en sont les précurseurs. Puis en 1880, Paul Robin est chargé par Ferdinand Buisson, de l'orphelinat de Cempuis, mais il sera démis de ses fonctions suite à de violentes attaques, et la première expérience d'éducation publique mixte est désavouée. La mixité continuera d'être pratiquée en France à l'école de la Ruche, ou en Espagne par le pédagogue anarchiste Francisco Ferrer, et elle s'introduira dans les mouvements de jeunesse, d'abord hors l'école via l'éducation populaire, avec par exemple les Francas qui en 1946, créent des centres de vacances mixtes.

2. Sauf sur les deux lycées désectorisés que sont Henri IV et Louis-le-Grand.

Inspiré par : Cahiers pédagogiques 487, Une histoire de la mixité par Geneviève Pezeu
www.cahiers-pedagogiques.com/Une-histoire-de-la-mixite#nb15



AU FIL DES DÉPÊCHES

Deux nouveaux romans à découvrir dans la collection Livres et égaux aux éditions Talents Hauts

La patrouille des oies

La jeune Mirage apprend à voler au sein de la patrouille des oies. Un soir, Douglas le paon lui arrache une de ses belles plumes indispensables à la voltige. Elle découvre qu'il n'en est pas à son coup d'essai. Avec l'aide de ses amis, elle va lui voler dans les plumes et ne plus se laisser faire.



De Viviane Faudi-Khourdifi,
illustré par Gaëlle Hersent.
Pour les 6-8 ans. 7 €

Poucette et le prince peu vaillant

Abandonnée dans la forêt par ses parents, Poucette rencontre le prince Maurice. Peureux, gâté et peu débrouillard, Maurice doit reconquérir son royaume. Ensemble, ils vont affronter autant de dangers et surmonter autant d'épreuves qu'il y a de contes à raconter.



De Alex Darvier, illustré par Sway.
Pour les 8-10 ans. 8 €

Un report des délais inacceptable

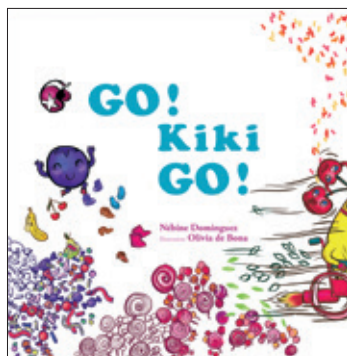
En février dernier, le gouvernement a annoncé des délais supplé-

mentaires pour la mise aux normes des établissements recevant du public. L'échéance, fixée à 2015 par la loi de 2005, est repoussée à 2021 pour les écoles.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Go! Kiki Go!

Après *Au pays des fruits*, découvrez une nouvelle aventure colorée de Kiki le héros en fauteuil roulant, second numéro de la Collection Yes They Can, destinée à tous les enfants dès l'âge de 3 ans. Son auteur, Nébine Dominguez, maman d'un petit garçon « différent » est partie du constat d'une absence de représentation des enfants handicapés dans les livres jeunesse généralistes et a décidé de créer cette collection où TOUS seraient représentés. « Car de l'ignorance naît la moquerie et que la lecture reste l'outil n°1 pour l'endiguer ».



Illustrations Ollivia de Bona.
Éditions PAJA Éditions pour l'intégration des enfants handicapés dans l'édition jeunesse généraliste. 12 €

Handi'Mallette

L'Adapt - Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées - a développé le concept d'une « Handi'Mallette » à destination des enseignants, des éducateurs périscolaires ou des centres de loisirs. Son objectif est de sensibiliser par le jeu et la lecture les enfants de 3 à 16 ans aux différents handicaps (moteur, sensoriel, mental, psychique...) pour faciliter l'accueil des élèves en situation de handicap dans les classes ordinaires et développer l'enseignement du vivre ensemble.

fr.ulule.com/handi-mallette/

16



C'est peu dire que ce fut une véritable douche froide pour les personnes handicapées et leurs familles lorsqu'elles ont appris, en février dernier, que la loi de 2005 sur l'accessibilité des lieux publics était repoussée de plusieurs années : trois ans pour les commerces, six ans pour les écoles (ce qui mène à 2021) et jusqu'à neuf ans pour les transports ou les « patrimoines complexes ». Le gouvernement a considéré que l'objectif était inatteignable compte tenu du retard pris par les différents acteurs concernés (voir encadré). De fait les chiffres parlent d'eux-mêmes. Neuf ans après la promulgation de la loi sur l'égalité des chances, seuls 30 % des ERP (établissements recevant du public) seraient accessibles, d'après le ministère du Développement durable. Dans les établissements scolaires, la situation est très disparate mais ne peut être considérée comme satisfaisante. Selon différentes sources, six écoles primaires sur 10 sont accessibles aux élèves handicapés mais la proportion tomberait à 40 % pour les collèges et s'effondrerait à 20 % pour les lycées. Et pourtant rappelle l'Observatoire national de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement : « L'accessibilité n'est pas une fin en soi, mais une action au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Lorsqu'elle est appliquée en milieu scolaire, elle permet aux élèves qui ont des besoins spécifiques d'accéder à l'école, au savoir et de suivre une scolarité sans discrimination ». Alors pourquoi un tel décalage entre la préconisation d'agir, et d'agir vite, et la réalité ? D'autant que parallèlement, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés à temps plein dans les établissements ne cesse d'augmenter (+30 % uniquement dans les lycées en 8 ans). Et qu'il est démontré que si le taux de chômage chez les personnes handicapées est plus élevé que la moyenne nationale, c'est en raison d'une moindre qualification ?

INERTIE DES POUVOIRS PUBLICS

La réponse est complexe car il n'y a pas un seul responsable mais un ensemble d'éléments qui a rendu cette situation (im) possible. D'abord l'inertie des pouvoirs publics. À la suite de la promulgation de la loi en 2005, rien ou presque n'a été fait pour véritablement accompagner et informer les parties concernées. Il a fallu attendre ces deux dernières années et alors que l'échéance se rapprochait, pour voir différentes initiatives se mettre en place. Comme les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) lancés il y a quelques mois et qui obligent les acteurs à réaliser les travaux dans un calendrier précis et resserré (ceux qui ne les auront pas effectués ou qui n'auront pas déposé de demande d'Ad'Ap d'ici le 1^{er} janvier 2015 s'exposent aux sanctions pénales prévues par la loi de 2005). Et encore. Pour les commerçants par exemple, quasiment aucune aide financière n'est prévue afin de payer les travaux d'aménagement. Et dans les lieux relevant des administrations ou des collectivités territoriales et locales, priorité a été donnée aux mairies, aux bureaux de postes ou aux piscines. Quant aux transports, la situation varie également énormément d'une commune à l'autre. Certaines à l'instar de Grenoble ou Nantes se révélant de très bons élèves, a contrario d'Alençon ou de Digne. Quant à la région parisienne, malgré une entité unique, le STIF¹, il reste encore beaucoup à faire. Si toutes les lignes de bus parisiennes sont aux normes, seuls un tiers des bus de



Au lycée Hector Guimard

banlieue sont accessibles. Sans parler du métro et du RER qui pour les personnes à mobilité réduite relèvent encore du domaine du virtuel.

LE CHAMP DES POSSIBLES EST LARGE

Néanmoins, après 2005, on aurait pu penser que les établissements d'enseignement bénéficieraient d'un traitement de faveur tant il est important pour un pays que tous ses enfants soient scolarisés dans les meilleures conditions. Certes, il ne faut pas occulter les nombreuses difficultés d'une mise aux normes surtout pour des bâtiments dont beaucoup ont été construits à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e. Sans doute certains locaux ne pourront-ils pas être aménagés pour des personnes en fauteuil roulant mais ils pourront accueillir des élèves malvoyants ou souffrant d'autres types de déficiences qui demandent des équipements spécifiques. Tandis que les élèves en fauteuil se verront proposer un autre établissement adapté, proche de leur domicile. Le champ des possibles est large. Mais la crise économique est passée par là qui a asséché les finances des différents donneurs d'ordre (communes, régions, État) sans compter, pour certaines collectivités, un manque d'information voire de bonne volonté. Prétexter comme cela a pu arriver qu'il n'y pas d'enfants handicapés dans une commune pour ne rien faire est proprement scandaleux. Car c'est occulter l'avenir et surtout cela ne donne aucune perspective à des familles - et elles sont nombreuses - qui recherchent une place à l'école pour leur enfant handicapé. Et doivent se battre au quotidien pour faire admettre ce droit légitime.

L'échéance de 2021 est lointaine et pour beaucoup d'enfants handicapés, cela sonne comme une double peine. Espérons maintenant qu'il y aura une vraie prise de conscience des acteurs concernés. Que d'ici sept ans, tous les établissements scolaires seront vraiment aux normes et que ce combat sera derrière nous.

Florence Puybareau

1. Syndicat des transports d'Île-de-France

Les grandes lignes de la loi du 11 février 2005

À compter du 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public (ERP) en France doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Les établissements concernés sont divisés en 5 catégories en fonction du nombre de personnes qu'ils sont susceptibles d'accueillir. Constituent des ERP tous les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Cela regroupe donc un très grand nombre d'établissements, comme les magasins et centres commerciaux, les cinémas, les théâtres, les hôpitaux, les écoles et universités, les hôtels et restaurants... que ce soient des structures fixes ou provisoires (chapiteaux, tentes, structures gonflables).

Concernant l'école : l'école ou l'établissement scolaire le plus proche du domicile constitue l'établissement de référence de l'enfant. La loi reconnaît également aux enfants qui ont des besoins spécifiques le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté. Les établissements et services du secteur médico-social complètent le dispositif scolaire ordinaire. La loi prévoit que les parents sont étroitement associés à la décision d'orientation. La loi garantit également l'égalité des chances entre les candidats handicapés et les autres candidats en donnant une base légale à l'aménagement des conditions d'examen.

AU FIL DES DÉPÊCHES

Une rentrée solidaire et gauloise avec le « Kit Plio » de Handicap International

Cela fait maintenant 15 ans que Handicap International apporte son aide aux enfants handicapés à travers le monde grâce aux bénéficiaires de son « Kit Plio » pour couvrir les livres de classe sans ruban adhésif ni ciseaux. En 2013, l'intégralité des bénéficiaires, soit près de 600 000 euros, a notamment permis aux enfants handicapés de retrouver le chemin de l'école. Pour cela, l'association développe des programmes d'éducation inclusive, œuvre pour la formation des personnels enseignants et favorise l'accessibilité des écoles. Le « Kit Plio » est également conditionné en Esat (établissement et service d'aide par le travail), qui embauche des travailleurs handicapés et favorise ainsi leur intégration sociale et professionnelle.



Un nouveau « marché éducatif »

AU FIL DES DÉPÊCHES

Économie

« L'économie mondiale n'est pas la seule à être en crise, l'enseignement de l'économie l'est aussi ». C'est ainsi que débute la lettre ouverte écrite par 42 associations et collectifs d'étudiants en économie de 19 pays, réunis au sein d'une « Initiative étudiante internationale ». Leur manifeste « Pour une économie pluraliste » a été publié la semaine dernière par les grands quotidiens de plusieurs pays comme *Le Monde*, *The Guardian* (Royaume-Uni), *Haaretz* (Israël) et *Il Manifesto* (Italie)... Les associations membres revendiquent le soutien de 110 chercheurs, enseignants et praticiens de l'économie, dont Thomas Piketty, Jean-Paul Fitoussi ou encore James Galbraith.

Université

L'université est plébiscitée par les lycéens. 47 % des futurs bacheliers souhaitent intégrer l'université, un chiffre en nette augmentation depuis cinq ans. Le ministère de l'Enseignement supérieur a rendu public un bilan de la première phase d'inscription sur le portail « Admission Post Bac » pour la rentrée 2014-2015. Au total, quelque 762 400 lycéens, toutes filières confondues, ont émis les fameux « vœux » d'orientation pour l'année prochaine sur Internet. Et s'ils ont en moyenne inscrits 6,5 vœux, le résultat est sans appel : pour quelque 47 %, l'université est leur premier choix. Ils étaient 45 % l'an dernier et 43 % en 2012.

Statistiques en ligne

Certes il y a le célèbre Rers, l'annuaire statistique de référence de l'Éducation nationale. Mais le ministère propose maintenant les données qui ont permis de le concevoir. On a ainsi accès au détail des données, par exemple au niveau académique. Élèves et étudiants, personnels, diplômes, formation continue, la base de données statistiques fabrique à la carte les réponses aux questions que vous posez au système.

La conscience du poids de l'école et la sensibilité accrue aux nouvelles « fragilités scolaires », y compris dans les

milieux dits populaires, ont conduit à une diversification des pratiques d'accompagnement à la scolarité et à l'émergence de nouvelles, tel que le coaching scolaire.

Collégiens, lycéens, futurs bacheliers se retrouvent souvent, et leur famille avec, pris dans l'angoissant « vortex » des choix d'orientation : ces moments où l'institution, pleine de contradictions, fait émerger de belles ambitions (« les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents ») sans toujours se donner les moyens de leur réalisation (avec notamment des conseillers d'orientation-psychologues trop peu nombreux et donc débordés).

Dans un contexte anxigène de crise économique et/ou de difficultés scolaires, certaines familles se tournent désormais vers le secteur privé et font appel à des « coachs scolaires ». Mais de quoi s'agit-il et qui sont ces nouveaux « coachs » ? Quelles sont les familles qui y ont recours, et pourquoi ? Petit détour au pays d'un nouveau marché éducatif plutôt lucratif.

Le coaching est une pratique d'accompagnement de la scolarité privée qui a vu le jour en France au début des années 2000, influencée par le coaching des dirigeants des années 1990, et celui des sportifs depuis les années 1950.

Le coaching scolaire se distingue d'un accompagnement scolaire plus traditionnel, tels que les cours particuliers et le soutien scolaire, même s'il s'agit là aussi d'un accompagnement scolaire privé, individuel et payant. Sa spécificité tient à son approche non disciplinaire (non basée sur une matière scolaire particulière), à la posture adoptée par l'accompagnateur face à l'accompagné (le coach en tant qu'« accoucheur » du « coaché » qui va « se révéler à lui-même ») et également aux méthodes et aux outils mobilisés. Le coaching scolaire convoque notamment la psychologie comportementale dans le but principal de rassurer l'élève sur son orientation et de l'accompagner dans son travail d'apprenant.



LE « PROFIL-TYPE » DU COACH SCOLAIRE

Une récente étude universitaire¹ donne utilement à voir le « profil-type » du coach scolaire : c'est une femme de 46 ans issue du monde de l'entreprise voulant se reconverter professionnellement (pour pallier un statut précaire ou un licenciement, pour changer un espace professionnel devenu insatisfaisant ou pour un retour à l'emploi après un congé parental). Peu de coachs ont été

Autodidacte

Peut-on s'en sortir sans diplôme en 2014 ? Qui seront les prochains François Pinault, Serge Papin, Jean-Michel Aphatie, ou Fabrice Luchini ? Avec un taux de chômage des jeunes estimé à 24 % en France, le diplôme semble être la seule alternative. Peut-on encore être un *self-made-man* en 2014 ? En France, « cet épiphénomène se raréfie » selon Stéphane Courchaure, auteur du livre *Secrets d'autodidactes* (Editions Eyrolles, 2012). « Cela reste de plus en plus difficile de percer sans diplôme universitaire. Pour y parvenir, il faut surtout avoir une idée originale ou un projet précis de création ».

Les décrocheurs accusent

« Marre de l'école ». Une étude réalisée auprès de 1200 jeunes décrocheurs montre que les raisons du décrochage sont variées. Mais la condamnation de l'école revient systématiquement dans leurs déclarations : le système scolaire est considéré par les décrocheurs comme « inadapté, sélectif et injuste ».

Parentalité

Dans le dernier questionnaire de l'Unef adressé aux étudiants, on ne parle pas de « père » ou de « mère » mais de « parent 1 » et de « parent 2 ». Des qualificatifs qui ont suscité quelques réactions. « L'Unef est très investi au sein de l'inter-LGBT, nous sommes une organisation progressiste », justifie Mathieu Landau, attaché de presse de l'Unef.

L'Unss fête son millionième adhérent

« Pour la troisième année consécutive, plus d'un million de collégiens et lycéens sont licenciés à l'Unss », annonce l'association sportive du 2nd degré. « Plus d'un million de jeunes âgés de 11 à 18 ans pratiquent une activité physique le mercredi après-midi... Le badminton reste le sport numéro 1, suivi par le handball. L'Unss, c'est plus de 100 activités, 9500 associations et 32000 enseignants d'EPS qui contribuent à l'excellente santé et aux très bons résultats de notre fédération ».

enseignants dans une vie antérieure, la plupart viennent du monde de l'entreprise (manager, assistante de gestion, analyste financier, ingénieur en informatique, commerçante, responsable administratif). Tous ne sont pas des « charlatans » et certains ont véritablement une formation en coaching. Mais cette profession subit un tel manque de régulation qu'on voit apparaître certaines dérives, n'importe qui pouvant se déclarer coach du jour au lendemain.

Le coaching scolaire est une pratique coûteuse puisque le prix de chaque séance varie entre 50 et 150 euros. Et 80 % des coachés ont un parent cadre ou exerçant une profession intellectuelle supérieure. Pour autant la variable économique ne doit pas être surestimée. Les ressorts du recours au coaching sont ailleurs. Du fait de la « démocratisation » des cours particuliers et de l'accroissement encore plus important de la compétition et de la compétitivité sur le « marché » scolaire, tout se passe comme si les milieux sociaux les plus aisés, pour y faire face, ne se tournaient plus seulement vers les cours particuliers mais essayaient de mobiliser des ressources supplémentaires en se tournant vers d'autres formes d'accompagnement de la scolarité telles que le coaching. La logique de distinction (tenir son rang, se distinguer des autres catégories sociales par des pratiques sociales différentes) qui était à l'œuvre lors de l'émergence des cours particuliers se serait en quelque sorte déplacée (en partie) vers un autre domaine, celui du coaching scolaire.

UNE CRITIQUE CONSTANTE DE L'ÉCOLE

Ce coaching s'appuie toujours sur des discours critiques vis-à-vis de l'école, formulés aussi bien par les coachs que par les parents des coachés et les coachés eux-mêmes. La plupart des coachs argumentent dans le sens « *d'une école qui ne peut pas tout faire dans le détail* », raison pour laquelle il faut des structures périphériques à l'école, « *pour la compléter* ». Bien que les discours critiques des coachs sur l'école puissent parfois être fondés, cette posture pseudo-compréhensive vis-à-vis de l'école relève avant tout de la construction d'une rhétorique professionnelle destinée à donner une place légitime à leur activité. Elle justifie la construction d'un marché parallèle à l'école, censé prendre en compte les spécificités de chacun. Les coachs alimentent ainsi à l'envi la figure d'un « contre-modèle », critiquant le caractère massifié et donc impersonnel « *d'une école qui fait passer l'élève avant l'enfant* » et qui « *met trop vite les enfants dans des cases* ». Ce qui est souvent le cas, mais les coachs n'ont-ils pas leurs propres « cases » ? « *Tu es visuel, si on ne te fait pas de schéma, c'est normal que tu ne comprends rien* », « *Tu es kinesthésique* », « *Tu es auditif* »... Les discours critiques portent aussi sur la formation (initiale et continue) des enseignants et des conseillers d'orientation, les coachs étant persuadés d'utiliser des techniques pédagogiques plus performantes que celles employées par le corps professoral. Tous ces discours critiques trouvent un écho évident chez les familles, même plus modestes, et les jeunes qui ressentent une absence de soutien au sein de l'institution scolaire lorsqu'ils « *ne rentrent pas dans le moule* ».

Autant de stratégies et de situations familiales qui devraient fonctionner comme des signaux d'alerte pour les responsables politiques, trop peu enclins à repenser les ressorts de l'égalité scolaire. La solution face aux demandes accrues des parents et des élèves qui cherchent de nouvelles ressources éducatives pour se maintenir tant scolairement que socialement ? Un vrai service public d'orientation et de soutien scolaire digne de ce nom. Car une « éducation à l'orientation » inscrite dans la loi mais sans moyens réels, c'est la porte ouverte au « management éducatif » et à ses pires dérives.

Isabelle Rocca

1. Voir les publications d'Anne-Claudine Oller, depuis sa thèse de doctorat en sociologie en 2011 sur « *Coaching scolaire, école, individu. L'émergence d'un accompagnement non disciplinaire en marge de l'école* », dont celle-ci : « *Le coaching scolaire face aux nouvelles injonctions scolaires* », in *Sociologies pratiques*, n° 25, 2012.

HANDICAP

La Tête à Toto

Sandra Kollender a publié en 2012 un roman autobiographique « La tête à Toto ». Au travers de l'histoire de Noé, son fils handicapé, elle nous raconte d'une plume acérée mais toujours pleine d'humour son parcours pour que son fils progresse dans la vie, à son rythme et au milieu des autres enfants.

AU FIL DES DÉPÊCHES

À la rencontre de Ferdinand

Mieux se connaître pour accepter nos différences. C'est dans cet esprit que Jean-Benoît et Francesca, les parents de Ferdinand, nous racontent son quotidien, sa passion des voyages et... des réfrigérateurs, sa « danse de la joie » et comment la langue des signes lui permet de se faire comprendre. Et même s'il y a beaucoup de choses qui sont compliquées pour Ferdinand, il invente des choses possibles. Un beau témoignage d'amour qui touchera grands et petits ; tous ceux qui peuvent croiser Ferdinand dans son quartier du 19^e et bien au-delà.



Jean-Benoît Patricot
et Francesca Pollock
Illustrations : Jean-Benoît Patricot
Maquette et mise en couleur :
Sophie Plouvier
HD Éditions, 10 €

Applications pour les autistes

L'Unapei, avec le soutien de la Fondation Orange et d'Auticiel, ouvre un site collaboratif répertoriant les applications pour les personnes avec autisme. Le site propose une sélection d'applications par domaine d'apprentissage.

applications-autisme.com



On ressort de la lecture de ce livre à la fois enthousiasmé par la force et la sensibilité de son auteur mais aussi interpellé par le regard sans concession qu'elle porte sur notre système scolaire public. Elle nous rappelle l'injustice qui fait de la vie des parents d'enfants handicapés un combat quotidien pour être acceptés par notre société et tout simplement pour faire respecter leurs droits.

Liaisons laïques : Qu'est ce qui a été marquant pour vous dans la scolarisation de votre enfant ?

Sandra Kollender : Le plus marquant, ça a été cette directrice, lorsque j'ai voulu inscrire mon fils pour la première fois à l'école et que je lui ai dit qu'il « avait des soucis » car à l'époque je ne parlais pas encore de handicap. Elle a progressivement posé son crayon et tout de suite a dit qu'elle n'avait pas d'AVS¹. Elle a essayé de me pousser à la porte de l'école. Elle ne voulait pas de lui. Il avait 4 ans.

Pour moi ce premier contact a été très violent. Après plusieurs tentatives j'ai fini par trouver une place mais dans le privé où il a pu avoir une scolarité adaptée à ses capacités et à son rythme.

À la fin de la maternelle, on a pu retourner dans le public en CLIS4. Mais ça n'a pas marché. Il avait une institutrice qui partait du principe que si mon fils ne répondait pas à une question c'est parce qu'il ne savait pas. Elle ne s'est jamais dit que peut-être en posant la question autrement ça aurait pu marcher. Il y a en France un vrai problème de remise en question. On demande aux enfants handicapés de se mettre sur la pointe de pieds alors que ce sont les adultes non handicapés qui devraient se pencher. Les gens n'arrivent à changer de perspective, ils ne veulent pas se remettre en question. Encore moins pour un enfant.

C'est un problème de formation ?

Pour moi, la formation c'est une base, c'est une connaissance qu'on doit enrichir en permanence et surtout qu'on doit pouvoir moduler en fonction de l'enfant que l'on a en face de soi. On ne peut pas dire à un enfant handicapé j'ai une formation, tu dois répondre à cette formation. Il faut que l'adulte puisse se dire : avec les acquis que j'ai, comment je vais pouvoir répondre à son attente à lui.

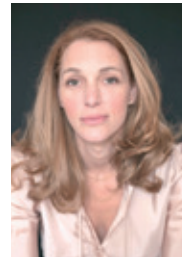
N'est-ce pas la même chose avec tous les enfants ?

Oui mais c'est deux fois plus difficile avec les enfants handicapés car ils peuvent avoir plus de mal à dire qu'ils n'ont pas compris ou à conceptualiser leur non savoir.

Et comment s'est passée cette année en CLIS 4 ?

On n'a même pas fini l'année. On est parti en Israël car on avait entendu parler de la méthode Feuerstein. Ça a sauvé la vie de mon fils. C'est de la médiation : on part du principe que l'adulte va être un médiateur entre le monde et l'enfant pour l'aider à comprendre ce qu'il ne comprend pas. C'est un apprentissage transversal. Par exemple si on apprend les lignes verticales

SANDRA KOLLENDER



Sandra Kollender a su toucher de nombreux lecteurs ce qui lui vaut aujourd'hui la réédition de son livre en Poche.

Elle prépare pour 2015 un livre pour enfants sur le handicap ; pour leur expliquer qu'on n'est pas si différents !

Extraits du livre

Définition des CLIS

« Le 1 : déficient intellectuel. Traduction fourre-tout. La Maison du handicap ne comprend pas ce qui débloque.

Visiblement y a un problème mais quoi ? Cet enfant est neuneu, il ne répond pas quand on lui parle et il ne sait pas compter à l'envers. Prfff, sais pô, comprends pô. Allez hop en 1.

Le 2 : C'est les sourds et à la limite les appareillés. Là c'est facile.

Le 3 : C'est les aveugles. Là aussi c'est facile à caser. Sauf si le pauvre enfant est sourd et aveugle, mais dans ce cas c'est encore plus dur pour lui.

Le 4 : c'est le handicap moteur : la crème de la crème on vous dit. Le problème majeur c'est les jambes, ou les bras. Pas la tête. Donc ils apprennent et ils raisonnent. A priori. L'eau qui désal-tère quoi. »

« Voilà après des années de bataille, j'ai fini par en gagner quelques-unes. Noé est entré dans une classe spécialisée au sein d'une école publique. Oui.

Publique. La Maison du handicap me hait, le rectorat de Paris a des poupées vaudou à mon effigie, mais je m'en fous. Mon fils va à l'école publique. »



et horizontales, c'est de la géométrie mais on va aussi s'en servir pour décrire une pièce, ou en promenade ; et aussi comme guides pour l'apprentissage de la lecture. C'est une méthode très puissante qui est utilisée pour des enfants handicapés et aussi pour des pilotes d'avion ! Grâce à cette méthode j'ai arrêté de dire « impossible ». Je me suis aperçue que ce qui est important c'est de se dire « si tu ne comprends pas comme ça, je vais te poser la question autrement ».

Au retour, mon fils a pu intégrer une CLIS1 pendant 3 ans et demi, où je pensais que ça ne se passait pas bien, on lui faisait les pires misères et je le retrouvais souvent avec des bleus. Mais quand je l'ai sorti de cette école c'est lui qui m'a dit : « Je veux retourner à l'école du 17 ». En 3 ans et demi, aucun enseignant n'a été capable de me donner un retour positif. Ils n'avaient aucune proposition, que des évaluations en dessous de son niveau alors que je passais mon temps à leur dire : « Si vous voulez savoir s'il sait faire des choses plus difficiles proposez-lui des choses plus difficiles ».

Après cette école, on est parti à « Tournesol », une école privée sous contrat, fondée par Daniel Calin, un psychopédagogue qui a développé une approche pour les enfants handicapés. Cela a été un choix difficile mais j'ai voulu pour mon fils autre chose qu'un IME2. Dans un IME, il n'y a que trois heures de cours par semaine, il n'y a pas de projet éducatif. J'ai voulu que mon fils soit traité comme un élève et non comme un malade. Il faut savoir que les IME sont gérés par le ministère de la santé... Je sais qu'en faisant ce choix du privé je diminue les chances de mon fils d'accéder ensuite à un IMPRO3 où les IME sont prioritaires mais je veux qu'il puisse continuer à progresser et soit plus autonome.

En fait, j'ai l'image d'un chasse-neige : on met ces enfants sur le côté, pour qu'ils n'encombrent pas la route, le plus tôt possible.

Pouvez-vous nous parler de vos expériences à l'étranger ?

Nous avons commencé un peu par hasard par le Canada. Nous avons trouvé là-bas une méthode pour faire de la rééducation motrice. Ça a été un miracle absolu ; on était déjà dans le processus français, lent, poussiéreux, conservateur et heureusement qu'on en est parti : il a marché à deux ans. Au Canada, les choses sont conçues dans une dynamique d'inclusion. On ne fait rien sans intégrer le handicap et le mode de pensée de la société va avec.

En Israël aussi tout est prévu pour les handicapés, mais c'est aussi dans les mentalités. Un jour on était dans un parc à Jérusalem et mon fils jouait avec un petit garçon qu'il ne connaissait pas ! Ici en France c'est de la science-fiction ; ça n'est arrivé qu'une fois ! Et quand il s'est mis à faire froid, la mère du garçon m'a dit : « Venez chez nous ». En France, ça n'arrive jamais !

L'école française n'est-elle pas dans ce domaine que le reflet de la société ?

C'est même pire que ça. À l'école on éduque les enfants et on les modèle dans ce sens-là. Les enseignants, avec la meilleure volonté du monde, font l'éducation scolaire mais pas l'éducation civique.

Est ce que votre livre peut faire évoluer la perception du handicap ?

J'aimerais vraiment que ça fasse changer les choses car je ne suis pas la seule à vivre la cruauté de ces situations, des regards et des moqueries des autres enfants.

J'ai envie de dire aux parents : « Éduquez vos enfants pour qu'ils jouent avec les nôtres »

Propos recueillis par Laurène et Luc Pasquier

1. Auxiliaire de vie scolaire
2. Institut médico-éducatif
3. Institut médico-professionnel (de 14 à 20 ans)



67^E CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

N

otre 67^e congrès départemental s'est déroulé cette année dans un magnifique établisse-

ment, le lycée Hector Guimard (19^e), lycée des Métiers du Bâtiment, de l'Artisanat et de la Restauration du Patrimoine bâti, que son proviseur M. Benoît Boiteux a su nous faire découvrir avec passion. Complètement rénové en 2010 avec des locaux adaptés aux différentes disciplines enseignées et avec une décoration inspiré du style Guimard, ce lycée accueille environ 700 élèves du CAP au DMA (diplôme des métiers d'arts — BAC +2) en passant par les Brevets professionnels et les bacs pros.

Ce congrès aura été marqué par la présence d'invités de marque en la personne d'Anne Hidalgo, maire de Paris, François Dagnaud, maire du 19^e, Henriette Zoughebi, vice-présidente du Conseil régional, chargée des lycées et des politiques éducatives, et Alexandra Cordebard, adjointe à la maire de Paris chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes scolaires, qui ont pu répondre aux questions des congressistes. Comme à chaque congrès, Resf nous a rappelé la situation des jeunes majeurs sans papiers mais aussi des mineurs isolés dont certains sont justement scolarisés au lycée Hector Guimard. La table ronde du samedi matin a été particulièrement appréciée de par la qualité des intervenants dont certains nous ont fait parvenir un texte de présentation pour ce numéro. Après les ateliers dont vous trouverez la restitution dans notre prochain numéro, l'après-midi a été consacré aux débats et aux votes des motions qui traduisent les orientations de la Fcpe-Paris pour la prochaine année scolaire.

Luc Pasquier

Résultat des votes

Le rapport d'activité a été adopté par 82 % des votants marquant ainsi l'approbation majoritaire de l'ensemble des conseils locaux pour les actions et orientations de la Fcpe-Paris depuis le précédent congrès. Rapport financier et budget ont été adoptés à l'unanimité. Le montant de la cotisation, que le CA avait proposé de maintenir à l'identique, a été validé avec 81 % suffrages. Les motions ont été adoptées à la quasi-unanimité. Les candidats au conseil d'administration et à la commission de contrôle des comptes ont tous été élus.

Table ronde

Interventions des invités

JEAN-PIERRE FOURNIER,

coordonnateur du Réseau de réussite scolaire Aimé Césaire (18^e)

Au sein des réseaux d'éducation prioritaire, le lien du monde scolaire avec les associations est particulièrement travaillé : les coordonnateurs transmettent les informations, font que les uns et les autres se connaissent voire collaborent, connaissent ces associations dans le cadre de la Politique de la ville (présentation des associations, participations aux Epre - équipes pluridisciplinaires de réussite éducative), donnent leur avis lors du financement (Clas* Politique de la ville - CAF).

Les associations sont d'abord celles qui se consacrent au « soutien scolaire » : on parle aujourd'hui « d'accompagnement à la scolarité » et non plus « d'aide aux devoirs ». Cependant, celle-ci est très présente du fait d'une demande parentale forte. Ces associations :

- cherchent aujourd'hui à aider les élèves à gérer leur travail scolaire plutôt qu'à « se faire aider » dans la confection des devoirs par les animateurs ; l'objectif est que les enfants et les jeunes aient plus d'aisance face aux tâches scolaires, qu'ils en perçoivent mieux le sens, et pas seulement qu'ils se mettent en règle avec la légalité scolaire ;

* Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Motion 1 (extrait)

Mixité sociale et scolaire dans les lycées généraux et technologiques

Jusqu'en 2007, la procédure d'affectation des élèves après la 3^e était un « marché aux élèves ». Depuis 2008, la procédure, informatisée, apporte une plus grande équité et une meilleure transparence.

Le programme informatique Affelnet, tel qu'il est construit aujourd'hui, se révèle être un outil très peu flexible, qui donne notamment un poids trop important aux notes et qui ne permet pas l'atteinte de nos objectifs de mixité sociale et scolaire.

Les arguments techniques opposés par l'Académie ne sont pas recevables. Nous exigeons que le ministre de l'Éducation nationale mette en œuvre les solutions pour débloquer la situation et progresser vers une mixité sociale et surtout scolaire à Paris.

- essayent de former les bénévoles qui ont parfois la tâche délicate de se heurter aux mêmes attitudes de refus qu'essuient les enseignants, légitimité en moins et fatigue de la journée en plus.

Ce double effort, à renouveler constamment du fait du turn-over des bénévoles, est plus facile à assumer pour les grandes associations (Entraide sociale et amicale, Afev) que pour les petites associations de quartier, qui ont un bon contact avec les familles, mais qui peuvent être démunies en terme de connaissance du monde scolaire, de la logique des apprentissages qui y sont dispensés et de ses codes.

D'autres associations proposent des parcours culturels et artistiques au sein même des écoles et des établissements du second degré, parcours qui peuvent être intégrés dans des projets de classe. Cette offre est particulièrement riche à Paris.

DOROTHÉE MURARO, orthopédagogue

Le traditionnel duo maître/élève a laissé place, depuis plusieurs décennies déjà, à un espace pédagogique élargi aux parents et aux nombreux intervenants dits pédagogiques comme les conseillers principaux d'éducation (CPE) et d'orientation psychologue (COP), les auxiliaires de vie scolaire (AVS), etc. Malgré cette ouverture à l'autre et à « l'extra » -scolaire, l'ère éducative s'affirme comme celle du mal-être : personne ne se sent vraiment bien dans cette école, que l'on soit enseignant, parent ou élève. Faut-il pour autant parler de désenchantement ?

Orthopédagogue chargée de rééduquer et d'optimiser les stratégies d'apprentissage chez les élèves en difficulté - qu'ils soient « bons » ou « mauvais » élèves - je constate surtout un sentiment d'injustice généralisé qui gronde, une perte de confiance dans les règles d'un apprentissage qui se découd au fil des réformes et des échecs, des apprenants abîmés et stigmatisés. Force est de constater que tout le monde décroche : l'enseignant qui ne sait plus comment agir avec un élève pour lequel il pense avoir « tout » fait ; le parent qui ne sait plus comment s'y prendre avec son enfant récalcitrant ; l'élève qui n'a plus envie d'essayer et qui refuse de travailler quand tout semble déjà joué d'avance.

Aussi serait-il facile de se laisser piéger par ce qui ressemble de plus en plus à un malaise dans la civilisation

scolaire, mais ce serait oublier tous ces « décrocheurs », passifs ou non, qui ont encore envie de savoir et de faire tout en refusant de céder à leurs projets de vie et à leur identité d'apprenant, au risque de s'exclure d'un système, d'une société. Ce serait tourner le dos à des connaissances et des compétences qui sont déjà là, aux promesses d'un apprenant qui ne démarre jamais de zéro. Au contraire, c'est en reprenant contact avec tout ce qu'il sait déjà faire que celui-ci réussira par s'y retrouver, à sa place, dans les apprentissages, et plus généralement à l'école. S'il est vrai qu'un élève n'a pas toujours envie de faire des efforts ou de travailler, en revanche, on ne peut douter qu'il porte - toujours - en lui ce désir humain et moteur de réussite, nous demandant finalement moins de savoir que de savoir-faire, et même de savoir-faire avec l'école et ses exigences.

Motion 2 (extrait)

Organisation des journées des élèves

La réforme des rythmes scolaires dans le premier degré était exigée depuis 2008 par la Fcpe. Elle répond à la nécessité d'adapter le temps passé par les enfants à l'école à leurs rythmes de vie et d'apprentissage. Pour imparfaite qu'elle soit, l'organisation mise en place à la rentrée 2013 représente un pas en avant. Il faut que l'ensemble de la communauté éducative en ait conscience et se saisisse de cette opportunité pour faire progresser l'école publique.

Cette mise en œuvre a aussi mis en lumière des insuffisances qu'il convient de corriger.

En conséquence, la Fcpe-Paris exige que :

- **Dès la rentrée de septembre 2014, l'organisation des rythmes éducatifs soit revue dans les écoles maternelles pour prendre en compte les besoins des enfants ;**
- **La réflexion et un dialogue serein et constructif reprennent avec l'ensemble des membres de la communauté éducative pour arriver à un nouvel aménagement des journées des élèves qui permette que les journées d'enseignement n'excèdent pas 5 heures et les demi-journées 3 heures en élémentaire ;**
- **La gratuité des activités ARE soit garantie dans le temps pour toutes les familles.**

Motion 3 (extrait)

Inclusion des élèves en situation de handicap

L'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap a beaucoup progressé grâce à la loi du 11 février 2005, mais l'application de la loi dans l'ensemble des écoles parisiennes reste disparate. Trop de familles se heurtent notamment au manque de moyens.

La Fcpe-Paris exige :

- **Le respect des notifications Mdp et des décisions prises dans le cadre des PPS et des PAL.**
- **La mise en place d'une vraie coopération entre la famille, les professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social et médical, et les employés des collectivités locales.**
- **L'évolution du cadre d'emploi des AVS, pour créer un véritable statut d'accompagnant tel que défini par le rapport présenté par P. Komités en juin 2013.**
- **L'anticipation des besoins en AVS et des changements d'orientation, afin de pouvoir préparer la rentrée très en amont.**
- **La gestion efficace des ressources humaines, de façon à pallier les absences d'AVS, et à assurer une continuité du service.**
- **L'enseignement de la pédagogie différenciée à tous les enseignants, et une formation au handicap pour tous les personnels présents dans les écoles.**
- **L'instauration d'actions de sensibilisation auprès des élèves.**

MURIEL LESELBAUM,

conseil en médiation « Osez la médiation »

Les partenariats ne se décrètent pas, en matière d'éducation moins qu'ailleurs : diversité des acteurs concernés, entre institution(s) et société civile, résistances culturelles, préjugés réciproques, paradoxes inhérents à l'éducation - autoriser et interdire, protéger et autonomiser..., tout concourt à veiller au cadre, aux principes, aux règles, mais également à la mise en œuvre des partenariats.

De très nombreux acteurs, à commencer par les parents d'élèves, s'investissent pour créer du dialogue dans le quotidien de la vie scolaire et lors d'étapes décisives, notamment en matière d'orientation, de discipline et d'exclusion. Parallèlement, ils ont besoin de mieux appréhender ce véritable « creuset d'expériences » concrètes et locales, pour enrichir leurs compétences sociales et gagner en pouvoir d'agir.

Osez la médiation est une association citoyenne, qui s'adresse à ces acteurs volontaires, pour développer l'esprit de médiation à travers l'intelligence des relations, soit bien au-delà de la seule résolution de conflits. Par la sensibilisation, l'accompagnement, l'analyse de pratiques, nous visons à développer les capacités à écouter, à analyser et à créer ensemble des régulations locales respectueuses de l'enfant ou du jeune, de ses singularités et du cadre commun. Pour gagner ainsi en autonomie et en responsabilité, chaque adulte doit apprendre à intervenir, autant que possible, en tiers médiateur et à recourir, lorsque c'est nécessaire, à différents niveaux de tiers, au sein ou hors de sa structure.

Notre priorité est d'aider les initiatives les plus exigeantes qui impliquent familles et école, là où résistent les difficultés, les échecs ou les exclusions que les règles générales ne suffisent pas à éradiquer quand elles n'y contribuent pas. Là où les partenariats sont les plus nécessaires et les plus délicats à construire, accompagner les initiatives de terrain pour en faire des expériences « apprenantes » et les faire connaître pour les diffuser le plus largement possible. Ce sont ces apprentissages partagés qui rendent les partenariats effectifs et durables. L'enjeu n'est pas mince : il s'agit peu à peu de donner corps, au-delà des incantations, à la « communauté éducative ».

Motion 4 (extrait)

Accessibilité des établissements scolaires

Alors que la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances avait fixé l'obligation de mise en accessibilité des transports et des bâtiments recevant du public dans un délai maximum de 10 ans, le gouvernement vient d'annoncer le report de cette échéance de 6 ans pour les bâtiments scolaires, soit de 2015 à 2021.

La Fcpe-Paris exige qu'un plan de mise en conformité soit lancé dès la rentrée 2014, par la Ville de Paris ainsi que la région, visant à rendre l'ensemble des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) et autres lieux accueillant les élèves (gymnases, piscines, bibliothèques notamment) accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les plus brefs délais, sans attendre la nouvelle échéance de 2021.

Motion 5 (extrait)

Décrochage scolaire : « raccrocher » les familles !

Chaque année, plus de 150 000 jeunes sortent prématurément du système scolaire, sans qualification, ni diplôme.

La faute à l'école ? La faute aux familles ? Tout fonctionne finalement comme une « boucle infernale » qui génère de l'impossibilité à coopérer, enferme dans des statuts convenus et fige les rapports sociaux entre une école perçue comme incapable d'entendre les familles et des familles nécessairement démissionnaires.

La Fcpe-Paris regrette que le système actuel manque de souplesse et de bienveillance envers les élèves, notamment à cause de la notation permanente. La Fcpe-Paris dénonce toutes les violences symboliques qui, de démarches d'orientation en procédures disciplinaires, de stigmatisations diverses en micro-exclusions, préparent un curriculum caché, celui de l'échec scolaire.

La Fcpe-Paris exige la mise en place d'actions de prévention basées sur un mode collaboratif qui inclut, accueille et associe les familles.

Motion 6 (extrait)

Mineurs isolés étrangers

La Fcpe-Paris rappelle que si la France a ratifié la convention internationale de l'enfant, elle se doit de mettre en œuvre son obligation de scolariser tous les enfants sur son territoire. C'est parce que cette obligation n'est pas respectée que des milliers de jeunes mineurs étrangers isolés se retrouvent non scolarisés et pire encore, à la rue. La Fcpe-Paris condamne les orientations au rabais vers des structures associatives n'offrant aucune formation diplômante, en lieu et place des structures scolaires classiques.

La Fcpe-Paris demande à ce que tous ces enfants puissent bénéficier d'une prise en charge médico-sociale adaptée et de conditions de vie compatibles avec une scolarisation sereine.

La Fcpe-Paris demande que le Rectorat de Paris s'engage aussi à former spécifiquement les enseignants spécialisés des classes accueillant les mineurs isolés étrangers.

La Fcpe-Paris exige qu'un cursus scolaire engagé puisse être poursuivi jusqu'à son terme indépendamment de l'âge du jeune.

La Fcpe-Paris rappelle qu'il est temps de considérer les mineurs isolés étrangers pour ce qu'ils sont : des enfants en situation de grande vulnérabilité qu'il faut protéger.

L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national.

La scolarisation de ces enfants dans nos lycées publics est un devoir.



Les intervenants à la Table ronde de gauche à droite : Muriel Leselbaum, Jean-Pierre Fournier, Florence Puybareau, Laurence Bidar, Caroline Veltcheff et Dorothee Muraro.

ÉLUS* ET RÉÉLUS

* Caroline Gerber, élue, a démissionné en juin pour raisons personnelles.



Hakima Alaoui-Osman
Adhérente depuis 2008
Vice-présidente conseil local
Chaptal (8^e)

Le droit à l'instruction est fondamental. Les conflits entre l'école et les parents restent fréquents. L'intérêt de l'enfant, adulte de demain, est indissociable de l'information des parents. C'est l'une des missions primordiales que j'ai toujours respectée depuis que je me suis engagée à la Fcpe en 2008. Mes mandats successifs de parent délégué, présidente du CL Moll-Malraux, puis vice-présidente du CL Chaptal, n'ont eu de cesse de me rappeler que le rôle des parents dans l'école, bien que réglementairement reconnu, reste un combat de tous les instants.

Parmi les actions abouties, je peux citer : rétablissement de poste d'infirmière, AVS, réouvertures de classes, Rased...

Élue au conseil de discipline, j'ai pu renverser certaines situations en faveur de l'enfant.

L'école doit rester un temple de justice. Je suis fière d'avoir pu être le lien entre les parents et l'école. J'aimerais continuer au Cdpe.



Nicolas Bomsel
Administrateur sortant
Adhérent depuis 2005
Président UL 8/17^e
et du conseil local Racine (8^e)

Mon investissement pour la défense des valeurs de la Fcpe remonte à de nombreuses années, et j'ai pu appréhender de très diverses réalités des questions scolaires, mes enfants ayant été scolarisés dans des établissements de caractère très différents : dans un collège en ZEP (Lucie Aubrac) et au lycée Racine (comprenant des classes à horaire aménagé double cursus). Toujours actif pour développer la mixité dans des quartiers en ZEP, créant un lien entre les parents, les incitant à venir équilibrer cette mixité en abondant les effectifs des établissements et assurer un dialogue actif avec l'administration et les enseignants.

Pour voir poursuivre et se concrétiser les actions de la Fcpe, notamment sur la sectorisation, je souhaite continuer à m'investir au Cdpe 75, étant actif sur les dossiers de l'orientation et de la réforme du lycée, l'affectation, les espaces numériques, comme sur une défense de la démocratisation de l'enseignement artistique.



Bernard Dubois
Administrateur sortant
Adhérent depuis 1993
Président UL 18 et conseil local
Yvonne Le Tac (18^e)

Je me présente aujourd'hui à vous pour un dernier mandat.

La plus jeune de mes quatre enfants, Louise, entre en seconde cette année. J'ai adhéré à la Fcpe il y a plus de vingt ans, puis je me suis occupé de l'UL18 et de la Fcpe75 comme administrateur pendant les dix dernières années. Mon engagement et mes convictions pour la défense de l'école n'ont pas changé. Nous avons besoin, pour défendre l'intérêt de tous les enfants, d'une Fcpe forte qui s'appuie sur les énergies locales. Je souhaite continuer à mettre mon expérience au service de la Fcpe.



Eloïse Machto
Conseil local Olivier de serres (15^e)
Adhérente depuis 2011

Depuis 2012, je me suis impliquée dans la vie de la communauté scolaire de l'école maternelle de mon fils. Adhérente à la

Fcpe dès sa première année de maternelle, j'ai notamment participé au conseil d'école, et à des actions de réflexions sur le rôle de l'école. Ma récente participation à la Commission ASH n'a fait qu'accroître l'intérêt que je porte pour l'éducation. Aussi je souhaite aujourd'hui proposer ma candidature d'administratrice.



Christophe Marty
Administrateur sortant
(secrétaire général)
Président du conseil local
Parc des Princes (16^e)
Adhérent depuis 2010

Mon engagement en tant que représentant des parents d'élèves remonte maintenant à cinq ans où mon engagement au sein de la Fcpe s'est imposé comme une évidence, d'une part du fait de la place qui doit normalement être faite aux parents au sein de l'institution scolaire et, d'autre part, de l'importance que revêt pour les enfants la qualité et la cohérence de l'enseignement, de l'accueil et de l'expérience de « socialisation » que l'école doit leur apporter. Des missions qui sont parfois perdues de vue au sein d'établissements où la logique administrative prévaut.

Malgré les signes positifs envoyés à l'Éducation nationale depuis 2 ans (création de postes, loi de refondation), les évolutions positives pour les élèves ne sont pas évidentes alors même qu'ils sont LE « sujet » de l'école. Les questions de la qualité de l'enseignement et de la qualité de vie des élèves restent posées à tous nos interlocuteurs et c'est pour cela que je souhaite continuer à m'investir à la Fcpe-Paris.



Catherine Terseur
Conseil local Maurice Ravel (20^e)
Adhérente depuis 2002

Adhérente à la Fcpe depuis 2002, j'ai été chargée de différentes responsabilités au sein des conseils locaux fréquentés.

Par goût personnel mais également parce que cet axe m'est toujours apparu essentiel pour que les idées et actions de la Fcpe touchent un grand nombre de parents, j'ai souvent été chargée de l'élaboration de différents outils de communication (journal, affiche, tract, compte rendu...). Nous nous sommes interrogés : comment atteindre les parents qui sont les plus éloignés de l'école ? Comment avoir une communication efficace qui puisse tenir sur le long terme ? Comment faire le lien entre les informations transmises au niveau national ou départemental et le niveau local ?

Ayant assisté à la rencontre organisée par la Fcpe-Paris dans le cadre des élections municipales, j'ai été déçue de voir si peu de parents présents alors que l'organisation de cet événement avait dû demander un énorme travail. Moi-même, je n'avais reçu l'information qu'à la dernière minute !

C'est à l'issue de cette rencontre que j'ai pris contact avec la Fcpe-Paris pour réfléchir à cette thématique et apporter mon expérience et mes idées.



Odile de Vismes
Conseil local
9 Tandou - Thionville (19^e)
Mandatée par le Cdpe sur le dossier
Aseh (adaptation scolaire des
élèves handicapés)
Adhérente depuis 2011

Membre du bureau de l'UL 19 depuis 2013, en tant que référente handicap et Rased, je suis parallèlement mandatée par le Cdpe 75 sur les questions de handicap. Depuis août 2013, je siège ainsi chaque semaine aux commissions Mdp (Maison Départementale des Personnes Handicapées). J'ai également animé une commission Fcpe 75, qui a rédigé les motions sur l'inclusion scolaire et l'accessibilité.

Mon implication au sein de la Fcpe ne se limite pas au champ du handicap. Je souhaite défendre, à tous les niveaux, l'école publique et les valeurs de la Fcpe, notamment l'accueil à l'école de tous les élèves, quelles que soit leur histoire et leurs éventuelles difficultés. Notre rôle de parents d'élèves est déterminant pour faire évoluer les mentalités, afin que la différence ne soit plus perçue comme anormale, mais au contraire comme étant la norme, chaque élève ayant ses spécificités.

Pour avancer dans cette direction, intégrer le Cdpe sera un atout majeur. Je serais heureuse de pouvoir y mettre en pratique mes convictions.

Commission de contrôle des comptes



Antoine Cancellieri
Contrôleur
aux comptes sortant
Ancien administrateur
Fcpe-Paris



Marie-Hélène Notis
Ancienne administratrice
Fcpe-Paris
Ancienne trésorière générale
Fcpe Paris



Michel Sangam
Contrôleur
aux comptes sortant
Ancien président
Fcpe-Paris



RAPPORT D'ACTIVITÉ

PAR CHRISTOPHE MARTY

Si l'année a encore été en grande partie occupée par la question des rythmes scolaires avec la mise en œuvre de l'ARE dans le 1^{er} degré, d'autres sujets ont aussi mobilisé la Fcpe-Paris. Cela a notamment été le cas des problèmes d'affectation d'AVS pour les élèves en situation de handicap, problèmes qui ont pris une ampleur particulière cette année. De même, l'inscription de la question éducative dans les débats des élections municipales et l'affirmation de moyens supplémentaires pour la rentrée 2014 sont des sujets importants portés ces derniers mois. Ce rapport d'activité a été adopté par 82,25 % des mandats exprimés lors du dernier congrès départemental.

Actualité

RENTRÉE 2013

La rentrée s'est déroulée dans un contexte particulier par rapport aux années précédentes, notamment en raison de la mise en œuvre de l'ARE.

En maternelle et en élémentaire, la rentrée a été difficile dans bon nombre d'écoles du fait d'une information sur les nouveaux rythmes scolaires mal maîtrisée par la mairie de Paris et par la mauvaise volonté affichée d'un certain nombre de directeurs d'écoles pour assurer une information objective. Si des questions se sont posées sur la qualité de certains ateliers et/ou intervenants, globalement, la mise en place de l'ARE s'est plutôt bien passée, surtout là où un véritable dialogue s'est mis en place entre le REV (responsable éducation ville) et les représentants des parents. Le point négatif, très vite remonté par la Fcpe-Paris auprès de la mairie, a concerné l'inadaptation de l'ARE pour les maternelles. Dès le retour des vacances scolaires d'automne, la Fcpe-Paris a sollicité tous les acteurs concernés pour améliorer le dispositif et travailler à la préparation de la rentrée 2014.

Dans le second degré, les problèmes d'enseignants absents non remplacés sont nombreux et se sont fait rapidement sentir. Comme les années précédentes, il semble y avoir pénurie complète de remplaçants dans certaines matières.

Enfin, de manière transverse aux 1^{er} et 2nd degrés, la rentrée 2014 a également été marquée par des difficultés très sérieuses dans l'affectation d'AVS aux enfants y ayant droit.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour amener les principaux candidats à la mairie et au conseil général de Paris sur les questions éducatives, des écoles et des collèges, la Fcpe-Paris les a interpellés en janvier 2014. Une initiative qui a été poursuivie par l'organisation, le 8 mars, d'une réunion publique au cours de laquelle 4 candidats aux municipales sont venus à la Bellevilloise pour présenter le volet éducation de leur programme et répondre aux questions des parents présents.

Actions 1^{er} degré

RYTHMES SCOLAIRES

La mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs a généré de nombreuses remontées et nécessité que la Fcpe-Paris déploie ses actions dans deux directions : sur la question des nouvelles activités périscolaires sur le temps ARE avec comme interlocuteur la Ville de Paris et sur la question de la nouvelle semaine scolaire auprès de l'Académie. Dès novembre, des engagements ont été pris pour mieux adapter ces ARE aux enfants de maternelle et mieux cadrer l'information des parents. Ne voyant rien venir de concret en avril, la Fcpe-Paris a dû communiquer dans la presse autour de ses inquiétudes pour la rentrée 2014 et pointer l'impréparation de cette dernière.

CLIMAT SCOLAIRE

La Fcpe a très souvent, pendant cette année 2013-2014, fait part de son extrême vigilance à l'égard de tout ce qui pourrait contribuer à détériorer le climat scolaire dans les écoles pri-

maires, en lien notamment avec la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs. La Fcpe-Paris a rappelé à plusieurs reprises, et à tous ses interlocuteurs, sa profonde conviction sur deux points : d'abord, le respect mutuel et croisé des positions et des compétences de chacun, qu'il s'agisse des parents, des enseignants ou de toute autre catégorie de personnels susceptibles d'intervenir auprès des enfants ; et ensuite, l'importance d'aller vers une « adhésion active » et non une simple « acceptation résignée » sur la question de la complémentarité des temps et des acteurs éducatifs.

ASEM

Les Asem sont des acteurs importants de la vie à l'école. Concernant leur mobilisation sur le temps périscolaire, la Fcpe-Paris a donc porté des demandes en termes de formation accélérée in situ, de façon à ne pas déstabiliser les enfants les plus jeunes pour qui la présence de l'Asem est particulièrement sécurisante. Nous avons également demandé qu'un effort considérable soit fait pour renforcer dès 2014 les brigades de remplacement, déjà insuffisantes mais considérablement asséchées par l'augmentation progressive (même si encore insuffisante) du nombre d'Asem par école.

RASED

En janvier 2014, la Fcpe-Paris a fait part à l'Académie de ses exigences concernant les Rased. La première demande a porté sur une meilleure couverture de l'ensemble des classes de maternelle et de l'élémentaire. La seconde demande a visé le lancement d'une réflexion (groupe de travail) sur l'évolution à Paris des objectifs et des missions des RASED pour les constituer en « pôles spécialisés » dans la prévention et la réussite à l'école, travaillant en réseau avec les parents et les autres dispositifs sociaux et médico-sociaux.

APC

Depuis la rentrée de septembre 2013, 36h d'Activités pédagogiques complémentaires (APC) ont été instaurées. La Fcpe-Paris a insisté sur la nécessité d'une réflexion approfondie de la place des APC dans la réforme de l'organisation du temps scolaire et de leur positionnement dans la journée et dans la semaine afin de permettre à tous les enfants une vraie pause méridienne de qualité.

NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Dès l'automne 2013, la Fcpe-Paris a interpellé l'Académie sur les nouveaux usages du numérique, prévus dans les écoles maternelles et élémentaires parisiennes depuis la rentrée (cartographie des expérimentations, bilan intermédiaire des activités menées avec les tablettes numériques dans les classes, etc.). Interpellation restée sans réponse puisque nous sommes toujours en attente d'informations autres que celles disponibles sur le site Internet de l'Académie.

Actions 2nd degré

SECTORISATION DES COLLÈGES

Comme tous les ans, la Fcpe-Paris a participé toute l'année au processus de sectorisation des collèges entre les communautés

éducatives (chefs d'établissements et fédérations représentatives de parents d'élèves) et les partenaires institutionnels (Rectorat, Mairies d'arrondissement). Cette année, seuls quatre arrondissements (14^e, 15^e, 18^e et 19^e) ont vu leur sectorisation modifiée, les autres sont inchangés.

AFFELNET 6^e

La mise en place de l'outil national d'affectation Affelnet 6^e, prévue à la rentrée 2014, est repoussée à la rentrée 2015.

AFFECTATION DANS LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES

Malgré Affelnet, l'affectation en fin de troisième dans les lycées GT est perçue par les parents comme étant toujours aussi opaque. La Fcpe-Paris milite pour une remise à plat du logiciel et des simulations sur cohorte visant à réintroduire de la mixité scolaire dans tous les établissements parisiens. Une motion en ce sens a été adoptée lors du congrès 2014 de la Fcpe-Paris.

CONSEILS DE DISCIPLINE

Répondre aux parents qui nous interrogent sur les problèmes disciplinaires qui se posent dans les établissements fait partie des actions de la Fcpe-Paris. Chaque dossier présenté par les parents est particulier et dans tous les cas la Fcpe-Paris soutient les parents dans leurs démarches pour aider leur enfant à faire face à la rigueur et à l'intransigeance de l'administration ou tout simplement les aider à trouver des portes de sortie et pas forcément des issues de secours.

ASSISTANTES SOCIALES

Le manque d'assistantes sociales est récurrent depuis trois ans dans l'Académie de Paris. La Fcpe-Paris a alerté tous les interlocuteurs (ministère, Académie, Région, Mairie) sur ce problème de plus en plus criant pour exiger une véritable prise en compte de la difficulté sociale dans les établissements publics de la capitale.

PARIS-COLLÈGE-FAMILLE

En 2013 et 2014, la Fcpe-Paris a assisté et participé à deux réunions de coordination Paris-collèges-famille organisées par la Dfpf et la Dasco. Paris-collèges-familles a pour but de faciliter les échanges entre les familles et la communauté scolaire, de travailler sur les représentations des parents sur l'école et inversement, de répondre aux préoccupations des parents sur les questions concernant la scolarité de leurs enfants, d'échanger avec eux, de rendre l'école plus accessible et plus compréhensible pour les familles. Dans ce cadre, la Fcpe Paris a proposé la création d'un Conseil de la vie collégienne (sur le mode du CVL). Ce conseil existe déjà à Paris au collège Françoise Dolto (20^e).

Actions transverses

SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Fin novembre 2013, plus de 400 élèves en situation de handicap, et ayant reçu une notification d'AVS par la MdpH 75

(Maison départementale des personnes handicapées) étaient encore en attente d'AVS (auxiliaires de vie scolaire) dans les établissements parisiens (1^{er} et 2nd degré). La Fcpe-Paris a mobilisé ses conseils locaux afin qu'ils remontent rapidement les problèmes via un formulaire en ligne. Cette action a permis de faire avancer certains dossiers au cas par cas, mais il n'a pas été possible d'obtenir de réponse satisfaisante, et encore moins de solution globale de ce problème.

ENSEIGNANTS ABSENTS NON REMPLACÉS

Tant dans le 1^{er} que dans le 2nd degré, les problèmes de remplacement des enseignants absents ont continué à être très importants sur Paris.

En globalité les journées non remplacées représentent 654 jours, soit une baisse importante des déclarations par rapport à l'an passé. Prédominant comme l'an dernier, les non remplacements dans le secondaire avec 564 jours pour 90 jours dans le premier degré. Les remplacements sont toujours plus longs à être effectifs dans le secondaire et nécessitent un courrier au rectorat. Par contre, contrairement aux années précédentes le nombre de déclarations de carence de cours est actuellement plus important dans le premier degré que dans le second.

COMMISSIONS D'APPEL 1^{ER} DEGRÉ

Les appels concernent les enfants dont les parents refusent la décision du conseil des maîtres. La procédure d'appel intervient lorsque le dialogue parents/école a échoué.

74 dossiers d'appel ont été présentés en 2013, contre 122 en 2012 et 169 en 2011 (pour près de 140 000 élèves en primaire à Paris), concernant aussi bien des demandes de passages anticipés en CP ou en 6^e que des refus de « maintien » du CP au CM2.

COMMISSIONS D'APPEL 2ND DEGRÉ

Les remontées les plus marquantes ont souvent concerné, cette année, le manque de Copsy (conseiller d'orientation psychologue) lors de ces commissions alors que leur présence s'avère très utile. Des dysfonctionnements sont aussi apparus dans certains établissements où l'équipe pédagogique n'a pas préparé les dossiers, en particulier pour l'accès à la voie professionnelle, ce qui fait que certains élèves n'ont pas eu d'affectation dans le projet qu'ils avaient choisi.

Communication

COMMUNICATION INTERNE

La communication électronique de la Fcpe-Paris est toujours structurée autour d'un message hebdomadaire (Fcpe Info Hebdo - FIH) et de messages ponctuels (Fcpe Flash Info) adressés aux membres des bureaux des conseils locaux des 1^{er} et/ou 2nd degré suivant les sujets.

SITE DE LA FCPE-PARIS

Le site principal de la Fcpe-Paris a été entièrement refondu au printemps 2013, pour le rendre plus attractif et plus simple d'utilisation. Il reste principalement géré par le secrétariat du Cdpe et par deux administrateurs.

RELATIONS AVEC LA PRESSE

Entre juin 2013 et mars 2014, la Fcpe-Paris a diffusé 6 communiqués de presse. À la date de finalisation du rapport d'activité, un 7^e communiqué était en préparation pour dénoncer la faiblesse des ouvertures de postes prévus dans le 1^{er} degré à Paris pour la rentrée 2014. Il s'est concrétisé en mai 2014 et a été accompagné par une pétition en ligne.

RÉSEAUX SOCIAUX

La Fcpe-Paris dispose depuis trois ans d'une page Facebook qui permet de relayer ses différentes actions et positions, celles des UL et des conseils locaux ainsi que des informations générales. Elle dispose également, depuis mars 2011, d'un compte Twitter qui a généré 1245 messages. Ce compte est suivi par 433 abonnés, soit près du double de l'année dernière.

LIAISONS LAÏQUES

Liaisons laïques est tiré à 9000 exemplaires, envoyés aux quelques 6500 abonnés et 1400 destinataires du service de presse (principaux, proviseurs, autorités locales, départementales, régionales, académiques, syndicats, associations, etc.). Le nombre d'abonnés est stable depuis plusieurs années. La revue paraît 4 fois par an.

Interlocuteurs et partenaires

ACADÉMIE

Outre les nombreuses instances auxquelles nous participons, la Fcpe-Paris a rencontré dès septembre le Recteur, François Weil, pour aborder notamment les questions de la rentrée 2013, de la mise en œuvre de l'ARE, d'Affelnet et du comité stratégique du numérique. Un rendez-vous qui fut l'occasion de porter les demandes et inquiétudes de la Fcpe-Paris sur ces points. En outre, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les Dasen 1 et 2 ainsi qu'avec différents représentants du Rectorat, sachant que la plupart des responsables de l'Académie ont changé à l'automne 2013. Par ailleurs, depuis la rentrée de septembre 2013, le Cdpe a été saisi à de multiples reprises par des conseils locaux qui n'obtenaient pas de réponse lorsqu'ils sollicitaient les services du Rectorat. Une difficulté à laquelle a également été confrontée la Fcpe-Paris et qui a fait l'objet d'une rencontre spécifique en avril 2014 pour tenter de résoudre ces problèmes de communication.

VILLE DE PARIS

Les relations ont été régulières avec Colombe Brossel, l'adjointe au maire chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative de Bertrand Delanoë, ainsi qu'avec son cabinet. Ces rencontres ont permis d'aborder toutes les problématiques (rentrée, périscolaire, Asem...), mais aussi de porter nos inquiétudes et nos exigences. Suite à l'élection d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris, des relations sont à reconstruire avec la nouvelle adjointe chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes scolaires, Alexandra Cordebar.

SYNDICATS

Si les relations restent totalement fluides (malgré des désaccords ponctuels) avec les syndicats du 2nd degré, notamment

le Snpdn, il n'en va pas de même avec les syndicats d'enseignants du 1^{er} degré. Suite à la mise en place de l'ARE et au débat qui l'a précédé, les relations entre la Fcpe-Paris et les représentants parisiens de ces syndicats sont inexistantes malgré les tentatives pour renouer le dialogue. Il est souhaitable pour tous, et avant tout pour les élèves, que des relations normalisées et apaisées soient réinstaurées le plus rapidement possible.

Fonctionnement interne

FONCTIONNEMENT FÉDÉRAL

Le fonctionnement de la Fcpe-Paris se construit autour de son congrès annuel mais aussi d'une dizaine de conseils d'administration (1 par mois) et de plus d'une vingtaine de bureau (1 par semaine) nécessaires à la bonne marche de la Fcpe-Paris et à la coordination de la représentation des conseils locaux par le Cdpe. Sont également organisées des réunions de commissions thématiques pour approfondir certains sujets. S'ajoutent à cela la participation aux diverses instances où la Fcpe-Paris est représentée de droit et des rendez-vous avec les différents acteurs de l'éducation à Paris (Académie, région, mairie, syndicats).

PLAN DE FORMATION

Les séances de formation connaissent des fréquentations inégales mais globalement soutenues. Plus de 160 personnes ont suivi les formations proposées en 2013-14, soit légèrement moins que l'année passée.

LE QUOTIDIEN

Le secrétariat de la Fcpe-Paris assure au quotidien un travail particulièrement important. Deux secrétaires traitent à la fois les mails, les appels téléphoniques et le courrier et accueillent aussi sur place, rue d'Astorg, les adhérents et toute personne qui s'adresse à la Fcpe-Paris. Très souvent la réponse au courriel est apportée par les secrétaires directement, les administrateurs étant mis systématiquement en copie pour information.

UNIONS LOCALES

Un CA élargi aux UL a été organisé le 18 novembre pour faire le bilan de la rentrée et le tour de la situation des UL, qui font globalement remonter des difficultés de fonctionnement souvent liées à un manque d'engagement d'adhérents volontaires.

AG DES PRÉSIDENTS

Comme prévu par les statuts de la Fcpe-Paris de juin 2011, deux AG des présidents de conseils locaux ont été organisées le 13 décembre 2013 et le 4 mars 2014 pour favoriser l'échange d'information avec les administrateurs de la Fcpe-Paris au travers d'une série de questions-réponses. Comme souvent, la première a permis de dresser un bilan de la rentrée et des élections, tandis que la seconde a permis de faire un tour des questions d'actualité : cours non assurés, adhésion à taux réduit, vote des motions en conseil d'école, Rased, Affelnet...

COMMISSIONS OUVERTES AUX ADHÉRENTS

Cette année, 5 commissions thématiques ont été organisées :

- une commission « restauration scolaire » ;
- une commission « lycée » ;
- une commission « réforme du collège » ;
- une commission « pour en finir avec l'exclusion » ;
- une commission ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés).

PARTICIPATIONS AUX INSTANCES OFFICIELLES

Les administrateurs de la Fcpe-Paris représentent les conseils locaux dans toutes les instances où la Fcpe est en droit de le faire. Ils siègent notamment dans les instances (statutaires ou non) suivantes, pour y porter les positions de la Fcpe et faire respecter le droit des parents d'élèves à faire entendre leur voix.

INSTANCES STATUTAIRES OÙ SIÈGE LA FCPE-PARIS

Instance	Détail
CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale)	Carte scolaire 1 ^{er} et 2 nd degrés, sectorisation collèges, construction et fonctionnement des collèges, modification des structures pédagogiques et évolution des formations. 3 réunions par an + éventuellement réunion extraordinaire
CAAACEP (Conseil académique des associations éducatives)	Habilitation des associations intervenant dans les établissements scolaires
CAAMD (Commission académique d'appel en matière disciplinaire)	Appel des décisions des conseils de discipline. Deux réunions par mois en moyenne.
CAVL (Conseil académique de la vie lycéenne)	Droits des lycéens
CDD (commission départementale de discipline)	Conseils de discipline « délocalisés »
CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) – rebaptisé Canopé en 2014	2 réunions par an
CDAPH de la MDPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (1 fois par semaine)
CDEOA (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré)	Entrée en Segpa/Erea (3 fois par an)
CDJSVA (Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative)	Émet des avis sur tout sujet qui intéresse les jeunes du département (1 ou 2 fois par an)

Pas de fausses notes à Belleville

Il y a 20 ans, une professeure de musique de la Ville de Paris, Elisabeth Trigo, créait un chœur

d'enfants à partir des écoles du quartier où elle enseigne et où elle vit également. L'originalité, c'est que ce quartier est au cœur d'une zone d'éducation prioritaire !

AU FIL DES DÉPÊCHES

En sortant de l'école...

Aujourd'hui, l'école se termine à 16 h 30. Après un goûter rapide, certains reviennent... dans la salle de musique, détendus, joyeux, tout à leur plaisir de venir chanter en s'amusant. L'appel commence, mais déjà, nous sommes dans l'échauffement : Clara, chante la professeure en plaçant sa voix, Présente ! répond l'enfant sur le même ton. Puis c'est Enzo qu'on appelle, mais c'est une voix féminine qui répond dans une mélodie improvisée : il n'est pas là aujourd'hui...

On passe à quelques exercices vocaux. Ce soir, en ce début juin, il faut préparer la fin de l'année et deux événements importants : la réception d'une chorale portugaise dans le cadre d'un échange, avec chant en portugais à la clé (de sol !) et la participation des Petits Polysons au festival Voix sur berges.

On commence par une chanson en clin d'œil au festival, *Au Canal Saint-Martin* (texte et musique de Bruno Doux). Les enfants, debout, bougent à leur guise, sans que leur concentration, la qualité musicale s'en ressentent... *Au soleil, sous la pluie, le dimanche' après-midi, je vais au Canal Saint-Martin pour voir du joli, pour voir mes amies...* L'intelligence de leur chef de chœur, c'est de rompre avec leur quotidien : rester assis toute la journée sans bouger sur une chaise. Alors, oui, on comprend la jouissance qui est la leur de pouvoir se mouvoir, se détendre, s'exprimer à plein poumon !

Puis, on passe à la célèbre chanson de Nougaro, Armstrong... Là, Elisabeth Trigo explique le texte : Tu te fends la poire... au-delà de nos originaux... Une vraie leçon de vie et de tolérance.

Pour terminer, on étudie un chant en portugais en l'honneur des hôtes lusitaniens qui arrivent... Mais voilà, c'est l'heure ! Les parents attendent. Bientôt la joie du concert...

30



Le pari pouvait sembler fou. Nous ne sommes pas dans l'ouest parisien avec ces chœurs d'enfants installés dans les beaux quartiers depuis toujours. Nous sommes à Belleville avec son brassage multiculturel, une population largement défavorisée, qui n'a pas encore connu la « gentrification »... Ce coup de génie, c'est Elisabeth Trigo qui l'a eu. En bonne musicienne, elle a su trouver l'accord parfait avec cette population qu'elle connaît si bien. Je vous l'ai dit : pas de fausses notes !

La création des Polysons, le nom qu'elle a donné à sa chorale, était le prolongement naturel de son enseignement de professeur de musique. Car n'oublions pas que les élèves parisiens ont beaucoup de chance : la Ville de Paris leur donne des professeurs spécifiques en musique, arts plastiques et sport, ce que n'ont pas les autres écoliers français. Les enfants des écoles Alouettes et Fessart ont partagé des moments inoubliables avec leur professeur de musique. La tentation était grande de continuer, de ne pas interrompre cette aventure exaltante du chant en communauté. Les Polysons étaient nés ! Qu'importe qu'ils ne lisent pas la musique pour la plupart ! La passion et l'engagement compensent largement l'absence du solfège, car le but de cet ensemble est de partager la musique. Cependant, l'excellence du niveau musical est bien au rendez-vous.

DE LA SALLE CORTOT AU STADE DE FRANCE

La liste des lieux où ils se sont produits est impressionnante : de la salle Cortot à la Basilique de Saint-Denis, du Conseil économique et social à la Comédie Française ou à l'Opéra Garnier... et même au stade de France devant 65 000 spectateurs à l'occasion de la représentation de l'opéra de Bizet « Carmen ». On les retrouve au théâtre des Champs-Élysées, aux côtés de Nathalie Dessay, aux Festichorales, aux rencontres de chœurs de Londres et enfin au festival des voix Blanches de Turin. Jusqu'où iront-ils ?

Les Polysons qui accueillent depuis 1994 une quarantaine de filles et garçons de 11 à 16 ans ont créé en 2000 un chœur préparatoire « Les petits Polysons » pour les 8-10 ans. Il a atteint rapidement une qualité vocale et musicale étonnante, il a entre autre participé à l'émission « Les 500 choristes » au profit de l'Unicef en accompagnant Patrick Bruel, Johnny Halliday et Pow Wow...

L'originalité de cet ensemble, c'est l'absence de sélection : tous les enfants y ont leur place et la cotisation est calculée sur le barème de la caisse des écoles, ce qui permet à tous de participer, il n'y a pas de barrière financière non plus ! Et le résultat est étonnant : une vraie mixité sociale ! Là aussi, pas de fausse note !

Élisabeth Trigo serait-elle passionnée ? Sans aucun doute car, profitant de la réforme des rythmes scolaires, elle a créé un Atelier périscolaire tous les vendredis après midi pour les enfants qui n'ont pas encore osé venir, en dehors des heures d'école, chanter avec leurs copains et copines ! Une rampe de lancement vers de nouvelles aventures !

Jean-Jacques Renard

CINÉMA

On tourne à Clémenceau...

Loin des paillettes de Cannes, des marches,

des stars et des films convenus, le samedi 17 mai 2014, au cinéma le Louxor à Paris, la projection du film documentaire « Par ici la sixième » réalisé et produit au collège Georges Clémenceau par les élèves de 6^e D a été une grande réussite, en présence de représentants de l'Académie, des parents, des professeurs, de l'administration et des élèves.

Le collège Georges Clémenceau est situé au cœur du quartier de la Goutte d'or, comme le merveilleux cinéma le Louxor, dernièrement rénové. Les élèves de 6^e ont tourné ce film tout au long de l'année, pour expliquer aux plus jeunes et à leurs parents comment la vie au collège était différente de la vie à l'école. Entre le CM2 et la 6^e, il y a une multitude de différences, mises en scène par les élèves avec l'aide des équipes pédagogiques et de Réjane Mouillot, consultante. Le film construit autour des élèves eux-mêmes et de leur quotidien souligne des histoires personnelles et la relation avec l'école. Mais c'est quoi la différence ? Pour Hamza, ce sont les escaliers : « On descend, on monte, on monte, on descend ». Puis elle explique : « Nous avons tout fait étape par étape : apprendre à filmer, interviewer, choisir ce qu'on va filmer, écrire, filmer et pour finir les voix-off. En filmant les entretiens, j'ai compris, que quand on sait ce qu'on va dire, on a moins peur ».

RESSERRER LES LIENS AVEC LES PARENTS

Professeur des écoles et coordonnatrice du niveau 6^e au collège, madame Bordonaba a développé l'idée de départ : « J'avais fait un projet du même type pour montrer dans les réunions de parents comment on apprend dans la classe. Certains parents n'ont jamais été scolarisés. D'autres l'ont été mais dans une école qui ne ressemble pas du tout à la nôtre. Du coup, ils ne comprennent pas bien ce que vivent leurs enfants au quotidien ». Madame Bordonaba est convaincue que resserrer le lien entre les parents et l'école aide les enfants à réussir leur scolarité.

Kadiatou raconte : « Le jour de la rentrée, ils nous ont dit qu'on allait faire un film sur la vie en 6^e. Il y avait quelques élèves qui n'étaient pas intéressés mais, au fur et à mesure, tout le monde a voulu participer aux ateliers ». Cette expérience a permis à la classe de voir le cinéma d'un autre œil et de s'interroger sur la vie au collège et à l'extérieur du collège. À la projection au Louxor, devant leurs camarades, leurs parents et les enseignants, les enfants étaient contents et fiers de voir leur film sur grand écran. Dans un vrai cinéma.

Ces jeunes élèves avaient tous compris l'importance du travail en groupe, de la concertation. Le « projet film » a rempli pleinement son rôle éducatif : travail en classe, ateliers périscolaires et sorties. Il a permis de visionner et d'analyser des films documentaires, de découvrir des lieux tels le Forum des images, le Louxor, la cinémathèque française. Et les ateliers : écriture de scénario, prise de vue, prise de son, montage, sonorisation, projection... ont donné aux enfants la possibilité de s'exprimer pleinement, d'avoir un projet créatif en commun.

Ce film va maintenant faire le tour des établissements du 18^e arrondissement, voire d'autres quartiers de la capitale, pour illustrer la difficulté du passage en 6^e. En plus de ses qualités artistiques, le film est ainsi un outil précieux, pour informer, les parents en particulier, sur le cadre scolaire au collège. Un plaisir de cinéma, utile et pédagogique, une réussite... Loin de la foire de Cannes.

Bernard Dubois

AU FIL DES DÉPÊCHES

Musique pour tous

« Puisqu'ils ne viennent pas dans les salles de concert, allons à eux ». Dans le hall du collège Daniel Mayer (18^e), des élèves et leurs parents ont pu assister au concert de Pascal Gallet, pianiste et concertiste de renommée internationale. Précédé d'un atelier pédagogique, ils ont découvert cette musique souvent considérée comme élitiste et qu'ils ont du mal à s'approprier. L'objectif de ce programme est bien de permettre l'accès à la culture pour tous dans un climat serein et bienveillant. Ouvrir les horizons des élèves, susciter des ambitions, telle est l'intention du collège Daniel Mayer, qui accueille un public varié avec une forte mixité, situé dans un réseau de réussite scolaire.

Image de soi

Une étude d'un professeur de Neoma Business School prouve l'effet nocif des photos publicitaires retouchées sur l'image que les jeunes filles ont d'elles-mêmes. Selon cette étude, qui démontre les effets négatifs de ces techniques commerciales, les photos retouchées augmentent l'intention d'achat : on accepte de payer un produit environ 20 % plus cher lorsque le modèle a été retouché !

Cité des sciences

La Cité des sciences et de l'industrie réserve aux jeunes de 15 à 25 ans un nouvel espace dédié au numérique et au « Do it yourself ». Le « Carrefour numérique » ouvre un laboratoire de fabrication - Fab Lab - et un laboratoire de la médiation numérique - Living Lab. Devenir innov'acteur, découvrir, tester, fabriquer... Tout un programme, en accès libre, pour les accros au numérique et ceux qui ne le sont pas encore !



